Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

1871e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Samedi 17 octobre 1970, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 42 de l'ordre du jour:

Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
Rapport de la Deuxième Commission 1

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (PREMIERE PARTIE) [A/8124 et Corr.1]

1. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'Assemblée est saisie, cet après-midi, du document A/8124 qui contient la première partie du rapport de la Deuxième Commission sur le point 42 de l'ordre du jour. Avant de donner la parole au Rapporteur, je désire féliciter le Président de la Deuxième Commission, M. Guevara Arze, ainsi que les membres du Bureau et ceux de la Commission pour avoir fait en sorte que l'Assemblée puisse, en cette séance plénière, examiner l'important document qui lui est présenté. Je suis certain que c'est là le résultat d'un travail ardu et assidu ainsi que d'un esprit de conciliation.

2. Je prie maintenant le Rapporteur de la Deuxième Commission, M. Leandro I. Verceles, des Philippines, de présenter à l'Assemblée le rapport de cette Commission.

3. M. VERCELES (Philippines) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*interprétation de l'anglais*): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le rapport de la Deuxième Commission sur le point 42 de l'ordre du jour [*A/8124 et Corr.1*].

4. Ce point a été renvoyé à la Deuxième Commission par l'Assemblée générale à sa 1843ème séance. Le 18 septembre 1970, à sa 1309ème séance, la Commission a décidé d'examiner, dès le début de la session, la question de la mise au point d'une stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de façon à pouvoir aboutir à un accord définitif sur la stratégie qui serait soumis à temps à l'Assemblée générale pour qu'elle l'adopte à sa séance commémorative du 24 octobre 1970.

5. La Commission a examiné la question du projet de stratégie internationale du développement de sa 1309ème à sa 1315ème séance. A sa 1310ème séance, elle a entendu une déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. A la même séance, la Commission a également entendu une déclaration faite par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au nom des huit pays socialistes énumérés au paragraphe 4 du rapport de la Commission.

6. A la 1311ème séance, le 28 septembre 1970, le représentant de l'Inde a présenté, au nom des 89 Etats énumérés au paragraphe 5 du rapport, un projet de proposition concernant une stratégie internationale du développement. Ce projet figure au document A/C.2/L.1104. Des amendements au projet de résolution ont été présentés par les six Etats Membres mentionnés au paragraphe 6 du rapport de la Commission. Ces amendements ont été retirés aux 1313ème et 1314ème séances de la Commission.

7. Des négociations prolongées ont eu lieu en un groupe de travail de la Commission pour permettre de conclure un accord sur les nombreux problèmes traités dans le projet de proposition. A la fin de ces négociations, le représentant de l'Inde, à la 1313ème séance de la Commission, le 15 octobre 1970, a présenté, au nom des auteurs du projet, un texte révisé de la proposition. Ce texte figure au document A/C.2/L.1104/Rev.1.

8. Des déclarations officielles sur le texte remanié expliquant la position des délégations, leurs réserves, leurs observations et interprétations, ont été faites par les délégations énumérées au paragraphe 8 du rapport. Ces déclarations seront publiées sous forme d'additif au rapport de la Commission[1], au cours de la semaine prochaine, avant la séance commémorative du 24 octobre 1970.

9. A sa 1314ème séance, la Commission a adopté le projet révisé sans procéder à un vote, en tenant compte des déclarations officielles faites par les délégations avant et après son adoption.

10. L'adoption de la stratégie internationale du développement sera un jalon dans les annales du développement économique et social sur le plan international. Pour la première fois au cours des 25 années d'existence des Nations Unies, la communauté internationale a été à même d'élaborer un plan d'action concerté et convergent de développement global. La stratégie est le fruit de plus de deux ans d'efforts assidus faits par les pays en voie de développement et les pays développés ainsi que par les organisations de la famille des Nations Unies. C'est un plan de progrès, de justice et de paix. C'est en tenant compte de toutes ces considérations que je recommande à l'Assemblée l'adoption du projet de résolution qui figure au paragraphe 10 du rapport de la Deuxième Commission.

[1] Distribué ultérieurement sous la cote A/8124/Add.1 et Corr.1 et 2.

11. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je vous rappelle que l'Assemblée générale, à sa 1860ème séance plénière, a décidé que les délégations désirant expliquer leur position, interpréter le document définitif à adopter ou faire des réserves à son sujet devront le faire en séance plénière avant la séance commémorative. Par conséquent, il n'y aura pas de discussion à la séance spéciale du 24 octobre; il y aura seulement décision officielle sur la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement contenue dans le rapport, et adoption d'autres recommandations concernant la séance commémorative.

[*Le Président poursuit en espagnol.*]

12. Je donne maintenant la parole au Président de la Deuxième Commission, M. Guevara Arze.

13. M. GUEVARA ARZE (Bolivie) [Président de la Deuxième Commission] (*interprétation de l'espagnol*): L'exercice de la présidence de la Deuxième Commission a valu à mon pays et à moi-même l'honneur de parler à cette tribune au moment où l'Assemblée générale est saisie du projet de stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*A/8124 et Corr.1, par. 10*].

14. Ce document historique est le fruit de deux années de travail. Diverses organisations internationales ainsi que d'éminents diplomates, des économistes, des experts et des hommes politiques ont participé à sa rédaction. Il me semble indispensable de souligner la participation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Conseil économique et social, et du Comité préparatoire pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que le dévouement infatigable et l'intelligence des personnalités qui, agissant au nom des divers groupes d'Etats, ont négocié et sont finalement parvenues à établir un texte acceptable pour tous.

15. Parmi ces personnalités, je veux mentionner tout particulièrement M. Dubey, représentant de l'Inde, rapporteur du Comité préparatoire et président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont les efforts vigoureux et soutenus sont connus de tous; notre rapporteur, le représentant des Philippines, M. Verceles, qui a dirigé avec adresse et patience les réunions du groupe de négociations; M. Kelso, représentant de l'Australie, qui a coordonné les points de vue des pays à économie de marché; et je veux remercier aussi l'ambassadeur Zakharov, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui a contribué à l'élaboration des critères des Etats socialistes de l'Europe orientale. Je ne veux pas oublier non plus le Secrétariat, et surtout M. Ahmed, dont la collaboration a été inlassable.

16. Ces hommages seraient incomplets s'ils ne s'adressaient pas aussi à l'homme d'Etat distingué qu'est M. Pearson et aux membres de la Commission qu'il a présidée; le rapport bien connu de cette commission[2] sur les problèmes du développement a influencé l'élaboration d'un critère organique pour cette question et a permis d'orienter l'opinion publique et les Gouvernements des pays développés.

17. Enfin, en tant que Latino-Américain, je ne peux oublier M. Prebisch, qui a fait prendre conscience à tout un continent des problèmes du sous-développement et de leurs solutions possibles.

18. Sans plus tarder, je vais essayer d'exposer à l'Assemblée certaines des idées formulées à la Deuxième Commission par divers représentants, au moment où a été adopté sans opposition le document de la stratégie.

19. Il est bon, je crois, de dire en premier lieu que le document soumis à notre considération doit être jugé en tenant compte des explications, des interprétations et même des réserves qui ont été formulées au sein de la Commission, et qui font partie d'un tout indivisible. Si nous agissions autrement, nous donnerions à l'opinion mondiale une vision de la réalité paradoxalement teintée d'optimisme.

20. On a dit en Commission que ce texte reflétait, dans toute la mesure possible, étant donné les conditions actuelles, le critère de la communauté internationale, et qu'il représentait la cristallisation des expériences, bonnes et mauvaises, de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Par conséquent, ce document fait ressortir l'inéluctable réalité actuelle, à savoir le manque de préparation de nombreux Etats – aussi bien ceux qui sont en voie de développement que les développés – pour mettre en pratique, à dates déterminées, les modifications de structure économique et sociale et autres mesures jugées par tous nécessaires et appropriées. Cela dit, il ne faut pas oublier l'autre aspect des choses: ce document reflète également la volonté politique de tous les Etats, grands, moyens et petits, de poursuivre cette grande entreprise en surmontant, dans un esprit de solidarité et de coopération, les difficultés qui existent déjà et celles qui se présenteront à l'avenir.

21. Compte tenu de ces deux aspects, on peut dire, je crois, que ce document représente la réponse que les Nations Unies, dans les limites de leurs capacités actuelles, peuvent offrir à la confiance qui leur a été accordée par la communauté internationale. Ce n'est pas une panacée; ce n'est pas une formule magique capable de résoudre par sa simple application les problèmes hérités d'un passé vieux de plusieurs siècles; mais s'il en est ainsi, c'est parce que ce document ne pouvait pas ne pas refléter les résultats d'une négociation – fonction essentielle des Nations Unies – et qu'il a fallu tenir compte des intérêts variés, souvent contradictoires, qui opposent non seulement Etats développés et Etats en voie de développement, mais également les divers membres de chacun de ces groupes. Il est donc logique que le document sur la stratégie du développement soit une conjugaison pragmatique de réalisme et d'idéalisme. D'autre part, c'est un document qu'il faut évaluer sous un angle dynamique, donc dans une perspective opposée au "gel" des structures économiques et sociales actuelles, pour la modification desquelles il indique des directions, des cadres d'action et des moyens.

[2]Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

22. C'est dans ce sens que les Etats Membres sont convenus de suivre une ligne d'action commune au cours des 10 prochaines années. Ils proclament leur volonté individuelle et collective de mettre en pratique des politiques capables de créer un ordre économique et social plus juste et plus rationnel, offrant des possibilités égales à toutes les nations et, dans ces nations, à tous les hommes et à toutes les femmes. A mon sens, l'objectif commun consiste à introduire des modifications substantielles dans les diverses structures des peuples du monde, sans recourir nécessairement à la violence pour obtenir ce résultat.

23. Le caractère dynamique de ce document prend un sens pratique lorsqu'on sait que les mesures envisagées seront soumises à un examen constant afin que leur application soit efficace et qu'elles s'adaptent aux événements nouveaux, y compris les importantes répercussions de la technologie, et compte tenu du désir de trouver de nouvelles zones d'accord et d'élargir celles qui existent déjà.

24. Il s'agit là d'un ensemble cohérent de politiques qui exigera de tous les gouvernements et de tous les peuples un effort constant pour encourager le progrès économique et social des pays en voie de développement, attitude fondée sur le principe de l'interdépendance des intérêts et sur la nécessité d'assurer une distribution plus équitable de l'effort humain. Ce document dit, de façon explicite et implicite, que le développement ne bénéficie pas seulement aux pays en voie de développement, mais aussi aux pays développés, et c'est pourquoi le programme représente une responsabilité commune, puisque les bienfaits qu'il apportera seront partagés.

25. Le point de départ admis par tous est que la responsabilité primordiale du développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes, mais on a vu aussi qu'en raison de l'insuffisance dynamique de leurs économies ces pays ont besoin d'aide sous forme de ressources financières, de modifications des structures du commerce international et de pratiques économiques favorables de la part des pays développés.

26. Les chiffres, connus de tous, sont éloquents. Quatre-vingt-cinq p. 100 des investissements pour le développement ont été fournis par les pays en voie de développement eux-mêmes, et le taux d'épargne de ces pays au cours de la décennie 1960/1970 a été de 15 p. 100 en moyenne par rapport à leur produit social brut. Ces chiffres, qui montrent l'effort fait par les pays en voie de développement pour améliorer leur situation actuelle, en disent long si l'on tient compte que les pays industrialisés où vivent seulement 34 p. 100 de la population mondiale, fournissent 87,5 p. 100 du produit social brut du monde, alors que l'apport des pays en voie de développement, où vivent 66 p. 100 de la population mondiale, au produit social brut de la terre ne dépasse pas 12,5 p. 100.

27. Il est à peine nécessaire d'ajouter que les immenses populations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui contribuent au développement par leur effort quotidien dans les champs, dans les usines et dans les bureaux, qui ont fourni à l'humanité des hommes d'Etat, des hommes de science, des techniciens et des administrateurs mondialement connus dont nous avons d'ailleurs vu certains travailler à l'élaboration de la stratégie ici même promettent, pour l'avenir heureux de la communauté internationale, des contributions nouvelles d'une ampleur incalculable. Par conséquent, rien ne paraît plus juste que de leur donner – comme l'ont fait dans ce document de la stratégie les pays en voie de développement – les moyens et les instruments institutionnels, financiers, commerciaux et techniques dont ils ont un besoin si urgent.

28. Quelques idées maintenant sur les pays les moins développés parmi ceux qui sont en voie de développement. Il me paraît qu'elles pourront être utiles à ce stade. La grande complexité des organisations internationales et des rapports qu'elles ont entre elles, plus la caractéristique propre et l'intensité de l'effort requis pour faire fonctionner cette entreprise, font naître le risque que la compréhension et la connaissance du développement pourraient devenir le domaine réservé uniquement aux pays qui peuvent préparer des dirigeants et des fonctionnaires de la plus haute qualité. Mais la stratégie requiert la participation active même de ceux qui ont besoin d'aide pour s'aider eux-mêmes. La structure même et le fonctionnement des nombreuses organisations qui participent au processus de développement constituent, pour l'opinion publique et parfois aussi pour les fonctionnaires de petits pays comme le mien, une espèce de jungle touffue où l'orientation est malaisée et dont il est difficile d'utiliser les bienfaits.

29. D'autre part, comme en tout autre domaine de l'activité humaine, il existe une tendance à la spécialisation croissante du langage; le transfert des ressources et leurs composantes des secteurs public et privé; les préférences généralisées non réciproques et non discriminatoires; le lien entre le système des droits spéciaux de virement et l'apport de nouvelles ressources pour le développement et autres choses semblables. Tout cela constitue une terminologie précise et indispensable mais qui n'est pas toujours comprise de ceux qui ont le plus besoin des bienfaits qu'offre une stratégie globale du développement.

30. En conséquence, il me paraît opportun de suggérer aux organismes internationaux qu'ils intensifient leur action, c'est-à-dire qu'ils n'attendent pas des plans nationaux viables ou des listes valables de priorités de la part des pays les plus nécessiteux, mais qu'ils étudient et identifient les problèmes de ces derniers, qu'ils leur proposent des remèdes possibles et contribuent à leur développement par l'envoi de techniciens et de ressources dans toute la mesure possible.

31. Enfin, je voudrais rappeler une phrase du paragraphe 12 du document sur la stratégie, paragraphe qui représente l'expression spontanée et unanime de la volonté de tous, pays développés et en voie de développement:

> "Les gouvernements . . . s'engagent, individuellement et collectivement, à poursuivre des politiques propres à créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel, dans lequel les nations, tout comme les individus dans une même nation, auront droit à des possibilités égales."

32. C'est là un engagement au sujet duquel nos fils et les fils de nos fils nous demanderont des comptes. C'est un engagement pris par chaque gouvernement envers son

peuple et par les Nations Unies envers l'humanité. Si cet engagement n'est pas respecté, ceux qui soutiennent actuellement, dans les nations développées comme dans les nations en voie de développement, que le seul choix possible est entre la violence et le chemin menant à un ordre économique et social plus juste et plus rationnel, ceux-là auront alors raison.

33. M. UDINK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je ne veux pas dissimuler mon émotion au moment où, du haut de cette tribune, je dois exprimer la profonde satisfaction que ressent mon pays au sujet de la stratégie relative à la coopération dans le développement international pendant la prochaine décennie. Le document dont nous sommes saisis est le résultat d'une longue lutte qui a opposé opinions et convictions tant entre nations que dans le cadre des nations. L'objet de nos efforts était d'imaginer ce que nous aurions à faire ensemble pour transformer un état de stagnation en progrès et en espoir. Pendant de longues années, nous avons tous eu des idées différentes sur ce sujet. Il eût été facile de nous contenter de trop peu dans notre désir d'arriver à un accord. Il nous eût été tout aussi facile de trop en exiger les uns des autres dans notre désir d'insister sur nos propres revendications. J'ai un jour exposé mes idées personnelles sur un minimum acceptable de succès mais la réalité a dépassé mes espérances: nous avons réussi à réaliser davantage, bien davantage qu'un simple minimum.

34. A mon avis, ce document sera un exemple de ce qui est arrivé si souvent dans le passé: une idée pleine d'imagination est plus forte que les hommes qui luttent pour la formuler. L'histoire nous enseigne aussi que beaucoup de documents importants, une fois adoptés, sont plus forts que leurs auteurs.

35. Nous avons modelé ce document. Maintenant, ce document va nous modeler, nos politiques, nos structures, nos normes. Ce document n'est donc pas l'oméga de nos efforts mais l'alpha d'une ère nouvelle. Dans les années à venir, nos actes et nos attitudes seront jugés à la lumière de ce nouveau mandat.

36. Des réserves ont été faites concernant un certain nombre de paragraphes de ce document. Devons-nous craindre la portée de ces réserves? Constituent-elles l'expression du droit des Etats Membres de ne pas les observer? Non, elles constituent l'expression compréhensible d'une hésitation au moment de prendre la décision d'aller de l'avant. Le fait même que des réserves aient été formulées prouve que tous, nous prenons ce document très au sérieux. Il est normal et humain d'hésiter avant de franchir un nouveau seuil; or nous ne nous contentons pas de franchir un seuil, nous faisons, en même temps, un énorme pas en avant dans les affaires de la communauté mondiale.

37. Le moment est venu de rendre hommage à tous ceux qui, par leur travail opiniâtre et par leur compréhension patiente, ont contribué à élaborer le document que nous avons maintenant sous les yeux. Je pourrais mentionner, comme l'a fait si éloquemment le Président de la Deuxième Commission qui m'a précédé à cette tribune, M. Raúl Prebisch, qui a été parmi les premiers à avancer cette idée d'une stratégie du développement pour la prochaine décennie. Le Comité préparatoire mérite aussi notre reconnaissance pour avoir mis en forme la stratégie du développement. Nous ne pouvons d'ailleurs pas parler du Comité préparatoire sans penser à son président, M. Chtourou, et à son rapporteur, M. Dubey.

38. Les rapports du Comité pour la planification du développement au service duquel le Centre de la planification des projections et des politiques relatives au développement de M. Mosak s'est si habilement dévoué, ont été indispensables. Grâce à cet excellent travail, la porte a été ouverte à la formulation vigoureuse d'une politique. Les institutions spécialisées, de leur côté, y ont apporté une contribution efficace. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ainsi que le Comité pour le développement social ont également été utiles.

39. Au cours de ce processus de création, nous avons tous considérablement changé. Au lieu de penser en donateurs et donataires, nous sommes arrivés à la conception d'une participation égale au développement. Cette expérience a été captivante pour tous ceux d'entre nous qui y ont pris part. Je pourrais rappeler les discussions officieuses, uniques en leur genre, qui se sont tenues l'été dernier sous la présidence de M. Perez Guerrero, et où les participants ont moins agi en qualité de représentants de leur pays que comme des hommes qui se sont personnellement engagés à arriver à une entente sur des éléments importants de la contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à la stratégie.

40. Je me rappelle également les difficiles discussions de Paris dans ce qu'on appelait autrefois le "club du riche" et qui a fini par être considéré, grâce à la direction éclairée de M. Edward Martin, comme un véritable groupe d'assistance au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Parmi les expériences les plus intéressantes que j'ai faites figurent les petites réunions spéciales dans des endroits comme Ditchley Park, Barbizon, Monte Bello, Tidewater, Heidelberg et Belgrade. Des consultations continuelles entre pays en voie de développement qui ont eu pour point culminant la récente Conférence de Lusaka[3] ont, à bien des égards, fortement influencé notre travail.

41. Sur ce fond de préparation et de délibérations, le Comité Pearson a mis en évidence d'une manière nouvelle toutes les idées et concepts dominants[4].

42. La stratégie exige de grands efforts de nous tous. Ses objectifs sont ambitieux. Ce document nous guidera dans les années à venir. Nous avons le choix entre la réussite ou l'échec, mais la force de ce document est telle qu'elle nous enchaîne à ses idées. L'échec ne signifierait plus simplement la rupture des promesses faites à cette tribune mondiale; l'échec signifierait la destruction de la trame délicate, mais vitale, de la nouvelle communauté des nations. L'histoire, honteuse, se détournerait d'un acte aussi destructeur.

43. Mais nous avons une confiance totale. Cette semaine,

[3]Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

[4]Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

nous écrivons une page nouvelle et importante dans le livre de l'histoire, pour le profit de l'humanité.

44. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

45. M. DUBEY (Inde) [Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept] (*interprétation de l'anglais*): C'est un grand honneur pour moi de parler, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du document qui contient la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. De l'avis des pays en voie de développement qui constituent le Groupe des Soixante-Dix-Sept, c'est le document le plus important présenté à l'Assemblée générale pour son vingt-cinquième anniversaire et il trouve aussi sa place parmi les très rares documents historiques adoptés par l'Assemblée depuis la promulgation de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que l'adoption et la proclamation de ce document le 24 octobre prochain donnera un grand lustre à la vingt-cinquième session anniversaire et rehaussera le prestige de l'Organisation aux yeux de l'opinion publique mondiale.

46. Le document sur la stratégie est le fruit d'un travail de près de deux ans effectué par les différents organismes intergouvernementaux et les diverses organisations du système des Nations Unies. Il est la réalisation, encore que partielle et imparfaite, d'un espoir longuement nourri par tous ceux qui, pendant le dernier quart de siècle, ont essayé de s'attaquer à l'énorme problème du développement. A ce propos les noms de M. Raúl Prebisch et de M. Tinbergen, premier prix Nobel en sciences économiques, me viennent naturellement à l'esprit.

47. Dans sa conception même, ce document constitue une innovation frappante. Dans les années à venir, ceux qui étudieront les relations internationales pourront le considérer comme le premier pas décisif vers la concrétisation de l'idée de planification internationale du développement des pays en voie de développement. De toute façon, il imprimera une direction nouvelle aux efforts de la communauté internationale pour modeler un ordre économique et social nouveau dans le monde, et il les rendra cohérents et rationnels.

48. En dépit des nombreuses caractéristiques qui lui sont propres, ce document est bien loin de répondre aux espérances des pays en voie de développement. A bien des égards, il s'écarte même d'une stricte conception d'une stratégie internationale du développement. Il ne représente nullement l'expression adéquate des aspirations des pays en voie de développement; en fait, il ne contient même pas le minimum nécessaire pour répondre aux modestes objectifs établis pour la Décennie. On peut fort bien se demander pourquoi, malgré ces lacunes fondamentales, les pays en voie de développement attachent une importance aussi grande à ce document et lui donnent leur plein appui. La réponse peut être fournie par notre vif désir de tenir compte des difficultés des pays développés et de faire ainsi de la stratégie une entreprise d'association internationale véritable.

49. La position du Groupe des Soixante-Dix-Sept est bien connue et demeure inchangée. Dans ce document, nous nous sommes efforcés de forger la volonté commune et la détermination collective de la communauté internationale d'adopter une manière nouvelle et hardie d'envisager la solution des problèmes du développement.

50. Nous sommes heureux que le document ait reçu l'appui quasi unanime de la Deuxième Commission. Les déclarations et observations faites par les divers pays développés n'avaient pas comme but de réduire l'appui général qu'ils donnent aux objectifs de la stratégie, ni de diminuer leur volonté d'agir conformément aux mesures énumérées dans la stratégie; elles visaient à faire ressortir les difficultés que connaissent certains de ces pays dans la mise en œuvre de certaines de ces mesures.

51. Nous devons mieux utiliser le mécanisme international existant, et, s'il le faut, en élaborer un nouveau de manière à écarter ces difficultés, car dans la structure de la stratégie globale, elles commencent à préoccuper le monde entier, et, par conséquent, elles doivent pouvoir être réglées par des solutions acceptables pour tous.

52. Dans le nouveau cadre d'action que nous allons nous donner, ces difficultés individuelles de pays développés doivent être plus généralement reconnues pour qu'on puisse leur trouver des solutions véritablement internationales.

53. Aux termes du paragraphe 12 de ce document, les gouvernements sont tenus de souscrire aux buts et objectifs de la Décennie et de prendre des mesures pour les traduire dans les faits. Au paragraphe 19, les gouvernements, marquant leur volonté politique et leur détermination collective, décident solennellement d'adopter et d'appliquer les mesures indiquées dans le document. Il ne saurait y avoir de répétition plus énergique des engagements politiques et moraux qui découlent des mesures décrites dans le document.

54. Nous ne voulons prétendre pour ces mesures à aucun caractère juridique sacro-saint car nous savons que si nous le faisions, nous porterions atteinte à la nature sacrée du document. Aucun engagement ne peut être plus élevé ni avoir plus de valeur qu'un engagement pris devant l'opinion publique mondiale. Il n'est pas d'engagement plus grand que celui pris devant la conscience collective de l'humanité.

55. En adoptant cette stratégie, nous mettrons en jeu notre engagement d'assurer la justice pour l'humanité tout entière et d'établir un ordre économique mondial équitable et juste. Pour les pays en voie de développement, il ne saurait y avoir d'engagement d'un ordre plus élevé que celui-là.

56. Les dates fixées dans ce document ont fait l'objet d'une série de déclarations et d'observations officielles à la Deuxième Commission, et cela en dépit du fait que les objectifs visés ont été très sensiblement réduits. Ce qui reste est indispensable pour nous rapprocher ne serait-ce que des objectifs de la Décennie, sans même parler de leur réalisation entière. Les mesures liées à la notion de temps sont inhérentes à la notion même de programme de développement économique que ce soit sur le plan national ou sur le plan international. Ces objectifs, lorsqu'ils ont été proposés à l'origine par les pays en voie de développement, reposaient sur des études économiques détaillées de différents

secteurs et sur le jugement politique et technique le plus juste des besoins des pays en voie de développement. Ils ont été proposés également dans l'hypothèse que, d'une manière générale, la communauté internationale était disposée à les accepter. S'il y a des difficultés individuelles, elles devraient être ajustées aux normes internationales plutôt que de faire ramener les normes internationales au niveau des difficultés individuelles. Pour notre part, nous sommes prêts à discuter de la question de savoir comment les difficultés individuelles peuvent être résolues.

57. A la Deuxième Commission, un certain nombre de déclarations, observations et explications ont été faites. Alors que, dans quelques jours, nous allons adopter la stratégie internationale du développement, laissons derrière nous ces innovations. Je me permets de dire à nos associés des pays développés qu'il est inutile à ce stade de parler de ce qu'ils ne peuvent pas faire. Je voudrais leur demander avant tout de prendre d'urgence des mesures pour accomplir rapidement ce qui peut être fait et de discuter avec nous de la manière dont nous pouvons nous unir pour faire plus et mieux. N'exagérons pas nos difficultés individuelles. Soyons mus par cet esprit de coopération et de conciliation qui a inspiré l'élaboration et l'adoption du document et par l'idée d'association inhérente à la stratégie même que nous allons adopter pour la Décennie.

58. M. CHTOUROU (Tunisie): C'est un plaisir pour ma délégation et pour moi personnellement que de prendre la parole après S. E. le ministre Udink, des Pays-Bas, qui fut l'un des pionniers les plus efficaces de la stratégie internationale du développement et qui a bien voulu rehausser de sa présence cette séance.

59. De l'avis de la délégation tunisienne, notre Assemblée générale accomplira un acte de grande portée historique le jour où elle adoptera solennellement la stratégie internationale du développement pour les années 70.

60. Cet acte sera l'aboutissement des efforts multiples qui ont été déployés tout au long des dernières années en vue de placer la coopération internationale dans un cadre qui lui assigne une dynamique nouvelle et lui permet de répondre de mieux en mieux aux impératifs de notre temps.

61. Parmi ces impératifs, nous citons en premier lieu l'atténuation des disparités qui ne cessent de s'accentuer entre ce qu'il est convenu d'appeler pays développés et pays en voie de développement. Ces disparités, qui constituent un fossé entre ces deux groupes de pays, risquent d'être la source essentielle de soubresauts et de troubles qui sont de nature à entraîner toute l'humanité dans le chaos.

62. Ces efforts ont été déployés à tous les niveaux et dans tous les forums. Une conscience de plus en plus aiguë des problèmes que posent ces disparités semble élargir sans cesse davantage les cercles de ceux qui ont à débattre de ces problèmes. Il est certain que les progrès de la science et de la technologie ont favorisé cette prise de conscience, aussi bien chez les pays développés que chez ceux en voie de développement. Ces progrès ont permis, tout en rétrécissant l'étendue de notre planète, de mettre au grand jour la misère des uns et l'opulence des autres. Ils ont en même temps permis une meilleure compréhension des phénomènes qui sont à l'origine de ces déséquilibres. La communauté internationale dispose actuellement d'une littérature très abondante en la matière. Les organismes spécialisés de notre organisation ont joué un rôle de premier plan dans l'identification des problèmes du sous-développement et dans la définition des solutions qui doivent leur être apportées.

63. Des groupes d'experts se sont adonnés à la même tâche. Parmi les plus connus de ces groupes, je citerai le Comité de la planification du développement avec, à sa tête, le professeur Tinbergen, et la Commission Lester Pearson[5], à qui ma délégation voudrait rendre un hommage tout particulier en cette occasion solennelle, pour l'œuvre exceptionnelle que ces deux groupes ont accomplie au profit du développement.

64. Toutes ces participations de diverses natures ont permis aujourd'hui à notre assemblée de pouvoir examiner un document qui représente une approche originale pour l'établissement d'une ère nouvelle dans le domaine de la coopération internationale, fondée essentiellement sur le sentiment profond de la communauté de destin et de la responsabilité collective dans le domaine du développement. Ce document reflète aussi la conviction que le développement est un phénomène unique comportant des facteurs économiques et des facteurs sociaux qui ne peuvent être dissociés les uns des autres. L'intégration des éléments sociaux dans le développement représente un pas en avant pour notre organisation qui, comme nous l'espérons, la guidera vers une plus grande coordination et, par là, une plus grande rationalisation des actions qu'elle entreprend en faveur du développement.

65. Le document que nous sommes en train d'examiner, et qui représente le fruit des délibérations longues et ardues entre représentants de gouvernements, constitue une innovation dans la mesure où il nous fournit un premier essai de planification du développement pour tous les pays du tiers monde, sous la forme d'un ensemble d'actions concertées et cohérentes. Certes, cet essai comporte de nombreux défauts de différentes natures, mais quelle planification, même à l'échelle nationale, n'en présente pas? C'est pour cette raison que ma délégation considère ce document comme étant un cadre général de nature indicative de l'effort à fournir, et c'est là où réside sa dynamique. Il appartiendra aux organismes divers de la famille des Nations Unies de confirmer sur le terrain les promesses qu'il engendre et de poursuivre leur travail de négociation, en vue de finaliser les composantes de la stratégie internationale du développement et de leur donner leur pleine et entière application.

66. L'adoption de ce document constitue, à notre avis, le commencement de la nouvelle phase de négociations qui s'inspirera des principes auxquels toute la communauté internationale s'est ralliée.

67. On peut certes estimer que ce document est incomplet et même inconsistant, et qu'il risque de comporter une nouvelle frustration eu égard aux espoirs qui y ont été mis au commencement de son élaboration; cela peut être vrai si ce document reste figé dans l'état où il se trouve actuellement. Mais tel n'est pas le cas, nous l'espérons.

[5] Commission d'étude du développement international.

68. On peut aussi estimer que les pays développés n'ont pris, à l'égard des pays en voie de développement, aucun engagement d'une nature concrète. Cette assertion peut aussi être vraie dans la mesure où les prescriptions contenues dans ce document n'ont pas un caractère dynamique. Ainsi, de l'avis de ma délégation, la valeur de ce document dépendra de l'usage qu'en feront les gouvernements durant les 10 années à venir. C'est pour cette raison que ma délégation attache une grande importance au mécanisme d'évaluation et de révision qui devrait être institué en vue d'assurer à ce document l'efficacité voulue.

69. Le Conseil économique et social sera, de ce fait, appelé à jouer un rôle de premier plan, ce qui permettra de lui donner un souffle nouveau. Nous espérons que notre assemblée pourra être en mesure de le doter d'instruments de travail adéquats qui lui permettront de jouer convenablement son rôle.

70. Pour conclure, ma délégation estime que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devra être celle durant laquelle les pays en voie de développement démontreront à la face du monde qu'ils sont décidés à tout mettre en œuvre pour engendrer chez eux un mouvement irréversible vers un décollage économique réel. C'est cette volonté et cette détermination qui seront, en fin de compte, la meilleure arme des pays en voie de développement pour la mobilisation de l'opinion publique et la création d'un courant d'idées favorables à leur cause et propices à une action internationale plus efficace qui les aidera à effectuer ce décollage dans des délais raisonnables.

71. Au moment où notre organisation célèbre son vingt-cinquième anniversaire, nous voulons réaffirmer que la route de la paix, de la justice et du progrès passe par le développement. Si notre organisation ne relève pas le défi que lui pose le sous-développement dans le monde, elle faillira à sa mission. Notre foi dans la coopération internationale et dans l'Organisation des Nations Unies nous amène cependant à croire que les Nations Unies réussiront dans ce domaine.

72. M. FRANZI (Italie): L'acclamation par laquelle la Deuxième Commission a salué hier l'approbation de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement constitue, à notre avis, la confirmation la meilleure de l'engagement des Etats Membres de la grande famille des Nations Unies à servir les objectifs fondamentaux proclamés dans la Charte des Nations Unies et à accélérer, en particulier, le progrès économique et social des pays en voie de développement.

73. Les déclarations interprétatives figurant en additif[6] au document soumis aujourd'hui à l'Assemblée générale pour adoption n'enlèvent rien à la validité de l'acceptation des principes incorporés dans la stratégie internationale du développement.

74. Ainsi que le Président de la Deuxième Commission, M. Guevara Arze, le mentionnait il y a quelques instants, les Etats Membres, en donnant aujourd'hui leur adhésion unanime au document dont nous sommes saisis, s'engagent en effet à n'épargner aucun effort dans la poursuite de politiques propres à réduire les disparités existant actuellement dans le monde et à créer un ordre économique et social plus juste et plus rationnel.

75. Afin d'adapter sa politique de coopération avec les pays en voie de développement aux objectifs et aux mesures envisagés par la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Gouvernement italien a entrepris une révision de sa politique de coopération qui dotera l'Italie d'instruments plus efficaces dans ce domaine et qui lui permettra de mieux contribuer à cette œuvre de paix, de justice et de progrès.

76. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France): Avant de vous faire part des vues de mon gouvernement sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, je souhaiterais vous exposer, au nom de la Communauté économique européenne, comment celle-ci entend intégrer dans cette entreprise commune l'effort qu'elle poursuit déjà depuis de nombreuses années en faveur des pays en voie de développement.

77. La naissance de la Communauté économique européenne a fait apparaître sur la scène internationale une entité nouvelle, qui est rapidement devenue le partenaire commercial le plus important des pays en voie de développement. Depuis le début des années 60, la Communauté économique européenne absorbe en effet, à elle seule, plus d'un tiers de leurs exportations. Mais ce qui présente un intérêt au moins aussi grand, ce sont les possibilités d'accroissement que ce marché a offertes aux exportations de ces pays. Avec un taux d'expansion supérieur à 7 p. 100 par an, sur une période de 10 années, les exportations des pays en voie de développement vers la CEE ont en effet connu une croissance beaucoup plus rapide que vers l'ensemble des autres pays. Au surplus, les échanges entre les pays en voie de développement et la Communauté accusent depuis longtemps des excédents importants en faveur de ces pays: ces excédents, cumulés entre 1958 et 1969, dépassent 27 milliards de dollars, compensant ainsi une partie substantielle du déficit que le tiers monde connaît par ailleurs dans son commerce extérieur global.

78. Ces résultats ont pu être atteints non seulement en raison du rythme soutenu de la croissance économique de la Communauté, mais également grâce aux mesures que celle-ci a adoptées en vue de favoriser les exportations des pays en voie de développement, telles que la suspension ou l'abaissement autonomes de droits d'entrée sur des produits intéressant ces pays. C'est ainsi que le processus d'intégration économique en Europe, loin de s'isoler du reste du monde, a, au contraire, communiqué son dynamisme à l'extérieur et a fait participer les pays en voie de développement à ce progrès.

79. Dans le domaine de l'assistance financière et technique qui constitue le deuxième volet de la contribution au développement, l'aide globale fournie par les Etats membres de la Communauté, soit directement, soit par l'entremise d'organes communautaires, a d'ores et déjà atteint l'objectif de 1 p. 100 du produit national qui se trouve inscrit dans la stratégie. Les Etats membres de la Communauté ont l'intention de poursuivre leurs efforts dans ce domaine et d'apporter ainsi une contribution positive à la réalisation des buts de la stratégie.

[6] Distribué ultérieurement sous la cote A/8124/Add.1 et Corr.1 et 2.

80. La politique de coopération que poursuit la Communauté économique européenne avec le tiers monde a trouvé jusqu'ici son expression la plus concrète dans les rapports particulièrement étroits qu'elle entretient avec les Etats africains et malgache associés. Les modalités de cette coopération se trouvent en effet adaptées de façon précise aux besoins spécifiques de ces pays, dont la plupart comptent parmi les moins avancés des pays en voie de développement. La Communauté, dans le même esprit, a conclu un certain nombre de conventions d'association et d'accords commerciaux avec d'autres pays en voie de développement.

81. Par ailleurs, le souci constant de la Communauté de concilier ces responsabilités particulières avec celles qu'elle assume à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement l'a conduite à jouer un rôle actif dans la mise au point d'un système de préférences généralisées. A cet égard, je suis heureux de pouvoir exprimer la profonde satisfaction qu'éprouvent la Communauté économique européenne et chacun de ses Etats membres devant les résultats auxquels la CNUCED est parvenue, il y a quelques jours, dans ce domaine. L'attitude constructive de notre Communauté s'est manifestée en particulier par la nature même de son offre qui, je tiens à le souligner, ne comporte, pour les produits semi-finis et manufacturés, aucune exception au principe de l'accès en franchise au marché de la Communauté.

82. Certes, l'institution de ces préférences généralisées ne résoudra pas tous les problèmes du développement. La Communauté est consciente de ce que leur succès même est conditionné, surtout pour les pays les moins avancés, par la poursuite et l'intensification des efforts dans tous les autres domaines de la coopération internationale. Elle est prête, quant à elle, à assumer, à cet égard, le rôle qui lui revient.

83. La Communauté se félicite enfin qu'un accord unanime ait consacré l'adoption de la nouvelle stratégie du développement pour les 10 années à venir. Elle entend, pour sa part, ne négliger aucun effort pour assurer le succès de cette grande entreprise.

84. Je vais parler maintenant en tant que représentant de la France, exclusivement.

85. Le document que nous adoptons solennellement pour servir de base à l'action internationale en faveur du développement pendant les 10 années à venir est un acte de fidélité, de confiance et de courage.

86. Un acte de fidélité, car il est peu d'entreprises qui soient plus intimement liées à l'ensemble des buts et des principes proclamés par la Charte des Nations Unies. Si le premier de ceux-ci – maintenir la paix – est une condition de développement, puisqu'il n'y a ni coopération internationale possible, ni, plus concrètement, ressources suffisantes disponibles dans un monde dominé par les conflits armés, réciproquement, la paix n'est pas garantie tant que subsistent de profondes inégalités économiques entre les peuples. Ainsi, la stratégie met par elle-même l'accent sur le profit direct que toutes les nations peuvent attendre de la lutte contre le sous-développement. Comme l'a dit le Président de la République française, si cette lutte n'est pas menée, "le jour viendra fatalement de l'affrontement entre la richesse et la pauvreté".

87. Par ailleurs, les principes juridiques de souveraineté et d'égalité des nations ne prennent tout leur sens que si le rapport des forces économiques n'offre pas l'image d'un déséquilibre écrasant, et en tout cas cesse de se détériorer. Plus encore, la compréhension et le rapprochement entre les peuples restent des objectifs platoniques aussi longtemps que se maintiendront les différences considérables qui existent aujourd'hui d'un pays à l'autre dans la "condition humaine", différences d'autant moins acceptables que le monde est aujourd'hui plus petit et plus présent tout entier, à chaque instant, à lui-même.

88. Il est clair, enfin, que les hommes ne peuvent attacher du prix à leurs droits individuels que s'ils sont à l'abri des besoins les plus immédiats. Il n'y a pas de liberté réelle sans un certain niveau de vie et de formation.

89. L'action en faveur du développement nous apparaît ainsi comme le complément nécessaire des interventions juridiques et politiques des Nations Unies, et dans une certaine mesure comme la condition même de leur succès. Par-delà cette unité d'inspiration, beaucoup ressentent que c'est dans le domaine de la lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance que la communauté internationale peut poursuivre, en dépit des échecs passés et des difficultés inévitables, son œuvre la plus efficace: la stratégie du développement se présente ainsi comme un acte de confiance.

90. Confiance, d'abord, au niveau des principes. En adoptant cette stratégie, nous manifestons notre adhésion à l'idée suivant laquelle, dans les rapports économiques entre les nations, l'ordre et la justice ne peuvent résulter du "laisser-faire". Sans doute des mécanismes de compensation et d'intervention soit entre pays, soit selon les produits ont-ils été depuis longtemps mis en place. Mais le regroupement dans un document unique de l'ensemble des objectifs et des mesures relatifs au développement, exprimé d'une façon plus rigoureuse et plus précise que lors de la première Décennie, marque un pas en avant. La stratégie se présente maintenant sous des traits qui l'apparentent aux plans nationaux d'un grand nombre de pays, et en particulier de la France. Grâce à la stratégie une plus grande cohérence, comme le rappelait tout à l'heure admirablement notre collègue tunisien, peut ainsi être conférée aux politiques économiques internes. Les pays en voie de développement trouveront dans ce document les lignes générales des efforts qu'ils doivent poursuivre; les pays développés, une référence indispensable pour certains aspects de leur politique, notamment en matière d'aide et de commerce international.

91. La stratégie est en second lieu un acte de confiance au niveau des moyens d'action. Sous cet angle, le sentiment qui prévaut, au terme de la première Décennie, est plutôt celui de la déception. Les progrès des pays les moins avancés, s'ils sont loin d'être négligeables, n'ont pas été aussi rapides qu'on se l'imaginait en 1960. Mais c'est que dans l'optimisme, peut-être un peu naïf, qui a accompagné l'accès à l'indépendance d'un grand nombre de pays, on avait mal apprécié la nature des obstacles qui s'opposent au développement, comme la durée du processus qu'il doit suivre. Au moment où grandissaient l'amertume chez les uns, le scepticisme chez les autres, la préparation de la deuxième Décennie a donné l'occasion d'un vaste examen de conscience sur les objectifs et les méthodes des poli-

tiques de développement. L'adoption unanime du document montre que par-delà les différences dans les conceptions idéologiques, l'organisation politique, la structure économique et sociale, un accord peut être trouvé sur certains principes fondamentaux. La stratégie vise à créer une conscience collective des nécessités du développement.

92. Cependant, le document que nous adoptons a plus que la valeur d'un appel à l'opinion: il constitue l'expression d'une volonté politique; en ce sens, la stratégie est un acte de courage.

93. Elle incite à l'effort les pays en voie de développement, et à ce sujet je désirerais rendre hommage aux Soixante-Dix-Sept, qui ont compris que le développement était avant tout leur propre affaire, et qui ont apporté un concours inappréciable et une compréhension digne d'éloges à l'élaboration des textes sur lesquels nous sommes tombés d'accord. Car c'est principalement aux pays en voie de développement qu'incombe la responsabilité de leur propre progrès économique et social. Une série de mesures internes, que seule une ferme direction permettra de mettre au point et d'appliquer, méritent d'être soulignées sous ce rapport: ainsi en est-il de la maîtrise de la croissance démographique; de la nécessité de faire en sorte que le développement ne profite pas à un petit nombre; de l'incitation à l'épargne individuelle; de l'étroite surveillance qui doit être exercée sur les dépenses publiques de fonctionnement.

94. La voie de l'effort est également montrée aux pays développés. Ils sont invités à faciliter, notamment par des mesures relatives au commerce, une nouvelle division internationale du travail. Ils se voient fixer des orientations précises touchant l'importance de la contribution qu'ils doivent apporter au développement, qu'il s'agisse de volume total de l'aide, de l'aide publique, des conditions des prêts, de la recherche scientifique et technique.

95. Sans doute les dispositions adoptées, comme il est de règle pour les recommandations de l'Assemblée générale, n'ont-elles pas de valeur juridique contraignante; mais la signification réelle de notre acte s'éclaire par son contexte. Je dirais volontiers sur ce point qu'à elles seules la durée et l'âpreté des discussions qui ont précédé l'établissement définitif de la stratégie montrent assez l'importance que les pays développés attachent à ce document et lui donnent un poids que des concessions trop faciles auraient sans doute compromis. A supposer même que l'Assemblée générale ait possédé un pouvoir de décision, elle n'aurait pu l'exercer utilement dans une matière qui échappe encore dans une large mesure à la volonté humaine. Les Français savent, grâce à leur expérience de planification, que la politique économique à moyen terme et, *a fortiori*, à long terme, relève par nature du programme d'action et non de l'obligation juridique. L'essentiel demeure qu'une détermination unanime accompagne l'adoption de ce programme: la France, quant à elle, a cette détermination. Le contenu de la stratégie répond en effet à certains principes qui lui paraissent essentiels. Ce contenu se caractérise par un mélange d'ambition et de réalisme.

96. Ambition, en ce que la stratégie ne se contente pas de fixer des objectifs généraux, mais qu'elle énumère des mesures concrètes. Il aurait été aisé de mettre tout le monde d'accord sur le principe de l'amélioration de niveau de vie des populations les moins favorisées, même en assortissant ce principe de précisions chiffrées. Il était plus difficile de rechercher un consensus sur les moyens à mettre en œuvre, car cette démarche conduisait à placer chacun devant ses responsabilités; c'est pourtant la voie étroite qui, à juste titre, a été choisie.

97. Ambition, aussi, parce que les mesures à prendre attaquent le problème du sous-développement sous tous les angles possibles. Et d'abord celui du commerce international. A cet égard, l'accent est mis sur l'organisation des marchés de produits de base, à laquelle la France attache une grande importance. Il est indispensable de procurer aux producteurs des revenus stables et équitables par une action sur les prix, et mieux encore par une action sur les conditions de la production. L'accent est mis également sur les mesures tendant à accroître la consommation de ces produits dans les pays développés. C'est ainsi qu'il faut comprendre les dispositions relatives à la libéralisation de l'accès des produits de base et de leurs dérivés dans les pays développés. Il est clair que ces dispositions ne doivent pas, au risque de se retourner contre elles-mêmes, conduire à un bouleversement de l'équilibre économique et social de ces pays, qui se traduirait finalement par une restriction, et non une croissance, de la consommation.

98. D'autres dispositions très importantes tendent à réduire le poids excessif que les biens primaires occupent dans le commerce extérieur des pays en voie de développement et à faciliter une diversification de la production que l'industrie est seule à pouvoir vraiment procurer. Pour développer les exportations des produits manufacturés de ces pays, le processus de concertation engagé sous l'égide de la CNUCED a permis d'enregistrer des résultats positifs. Le principe de préférences généralisées et non réciproques accordées par les pays les plus avancés vient d'être adopté. La stratégie engage les gouvernements à étendre cette concertation au problème des obstacles non tarifaires au commerce des produits manufacturés.

99. L'autre grand volet de la stratégie est relatif à l'aide. A cet égard, la fixation d'une norme globale égale à 1 p. 100 du produit national brut de chacun des pays développés revêt assurément une importance de premier ordre. Cependant, les objectifs complémentaires touchant l'aide publique et l'amélioration des conditions des prêts constituent aussi de sérieux progrès dans la mesure où ils permettent de garantir la réalisation de la norme de 1 p. 100 tout en évitant d'alourdir encore la dette extérieure des pays sous-développés. Des mesures sont prévues pour résoudre le cas échéant les difficultés que la dette existante est susceptible de faire naître.

100. L'aide n'a pas seulement un caractère financier: plus précisément, la présentation financière ne fait que traduire en un langage commode des formes très variées d'assistance. Il faut souligner, parmi ces formes, l'importance accordée par la stratégie à la recherche scientifique et au transfert des techniques. On doit y voir le souci de permettre aux pays en voie de développement d'accéder à ce qui est la source du progrès et, par là, de parvenir à un stade où leur croissance économique s'entretiendra d'elle-même. Cette louable préoccupation de développement autonome se marque aussi dans les domaines traditionnels d'intervention que sont la santé, l'information, l'agriculture, l'industrie, les

infrastructures. Les dispositions de la stratégie sur ces points font apparaître que la responsabilité principale incombe aux pays sous-développés, tandis que les pays développés et les organisations internationales jouent un rôle d'appoint essentiel mais second. Et il est sain que cette idée soit marquée. De même que, comme l'a dit un écrivain français, "on ne vit pas à la place des autres", de même, on ne peut pas prendre en charge le développement des autres.

101. On retrouve ici la tendance générale de la stratégie à s'éloigner de la facilité. On peut également la voir dans l'effort pour donner à ces principaux éléments une expression précise. Qu'il s'agisse du taux de croissance du produit national brut, de l'épargne, des importations et exportations, du pourcentage d'aide totale ou d'aide publique, qu'il s'agisse enfin des dates, énoncées au moins à titre provisoire, pour la réalisation de tel ou tel objectif, le document donne maints témoignages d'une réelle volonté d'aboutir.

102. Ces précisions témoignent aussi du réalisme de la stratégie. D'autres traits le révèlent plus nettement encore. Je me bornerai à en relever deux principaux. A la suite des discussions préparatoires, les formules retenues se caractérisent par une souplesse indispensable, ne serait-ce que pour faire la part de l'imprévu sur une aussi longue période dans un monde qui change aussi vite. Dans plusieurs cas, les progrès sont attendus de "consultations intergouvernementales" qui seules, tout en respectant la dignité des partenaires, permettront l'adaptation des mesures à la diversité des situations concrètes.

103. Le réalisme apparaît surtout dans les dispositions touchant à l'examen et à l'évaluation des objectifs et des politiques. Le principe a été adopté de ménager tous les deux ans un "temps de réflexion" qui, compte tenu des résultats atteints dans la ligne de la stratégie par les pays sous-développés et développés, doit permettre de définir des actions correctives et, le cas échéant, des orientations nouvelles. Le document indique avec précision la procédure selon laquelle cette révision périodique doit être assurée.

104. Quels que soient ces mérites, la stratégie ne peut cependant couvrir toutes les situations et toutes les politiques d'aide. Elle n'y prétend d'ailleurs pas. Ses formulations laissent suffisamment de latitude aux Etats pour définir leur position spécifique. On y voit apparaître la notion de diversité des voies, puisque des dispositions particulières sont prévues pour certains types d'Etats développés dont l'organisation politique et sociale exclut qu'ils soient assujettis dans tous les cas à la règle commune.

105. La France, quant à elle, accepte cette règle et retient l'idée de diversité. Elle constate que l'histoire a tissé des liens étroits entre certains pays développés et certains pays en voie de développement, que, sur cette base, ont été créées des situations avantageuses pour tous les intéressés et qu'il faut les préserver. Elle estime que les relations, soit bilatérales, soit multilatérales, dans un cadre géographique bien déterminé, favorisent la politique d'aide à la fois dans son volume et dans son efficacité.

106. Pour résumer la voie que la France entend suivre, je dirai qu'elle repose sur les principes suivants: fourniture d'une aide égale à 1 p. 100 du produit national brut, stabilisation des marchés des produits de base par l'action sur les prix et la diversification des productions; préférences tarifaires accordées aux produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement; importance des facteurs humains du développement. Je voudrais, en terminant, insister sur deux de ces aspects.

107. Le premier a trait à l'importance relative des différentes actions mises par le document à la charge des pays développés. Parmi celles-ci, la France accorde une valeur prépondérante au volume de l'aide. Il est vrai que les dispositions commerciales sont d'un très haut intérêt pour les pays en voie de développement. Toutefois, dans la mesure surtout où la stratégie met l'accent sur la libéralisation du commerce international et sur l'accès aux marchés des pays développés, les principaux bénéficiaires de ces dispositions risquent d'être les plus avancés des pays sous-développés, ceux qui ont les matières premières ou les produits agricoles essentiels, ceux dont l'industrialisation est déjà commencée. Pour les autres, pour les pays dont le "décollage" économique risque de se faire attendre, l'aide demeure essentielle. La France qui, depuis 10 ans, consacre les efforts que l'on sait au tiers monde, tient à rappeler ce principe. Elle vient d'ailleurs de le consacrer vis-à-vis d'elle-même; pour la première fois en effet, l'objectif du 1 p. 100 a été inscrit dans les options du sixième Plan adopté en juin dernier par notre Parlement.

108. Mais, dans un pays à "économie de marché", le volume global de l'aide ne peut être garanti que si l'Etat accepte d'en assurer une part importante. Seule l'aide publique est, en effet, en mesure de soutenir des actions telles que l'amélioration des infrastructures, les progrès de l'éducation, le développement de l'agriculture vivrière, par exemple. C'est pourquoi la France a accepté pour le montant de son aide publique un objectif qui serait proche de 0,70 p. 100 du produit national brut.

109. Le second aspect de la politique française qu'il convient de souligner tient à l'importance des facteurs humains dans le développement. La stratégie, qui ne les omet pas, ne leur accorde pourtant pas la place qu'ils méritent. Bien des exemples pourraient montrer pourtant que le développement est d'abord une tournure d'esprit, qu'il est directement subordonné à la capacité technique des producteurs, c'est-à-dire qu'il est, au premier chef, une question de formation. Des efforts devront encore être faits pour que la formation corresponde aux besoins des pays sous-développés. Mais il faut en tout cas se persuader qu'elle est la clef du progrès, et cette idée, la France, qui entretient à l'étranger environ 30 000 enseignants de tous ordres, la met depuis longtemps en pratique.

110. De même, une insistance plus grande aurait pu être mise dans la stratégie sur l'utilisation des ressources humaines, c'est-à-dire sur l'emploi, pour lequel on constate, notamment dans les villes, une situation qui se dégrade de façon parfois dramatique, sur la création d'un climat social et psychologique permettant d'obtenir la participation active des populations au développement national, sur le partage des fruits du progrès économique, but ultime, mais aussi condition de ce progrès.

111. Ces aspects humains, il faut que les pays développés les mettent en valeur dans leur politique d'aide. L'expé-

rience montre qu'il n'y a pas d'action de développement réussie qui ne combine à la fois les investissements, l'assistance technique et la formation. Et, pour donner à ces actions le sentiment de chaleur et de fraternité dont l'absence pourrait nuire à leur efficacité, il importe que les pays fournisseurs d'aide fassent appel à leur jeunesse. C'est là encore une voie dans laquelle la France est engagée depuis plusieurs années et elle y a trouvé pour elle-même le plus grand profit.

112. "Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit." Cette idée qu'exprimaient, au milieu du XIXème siècle, ceux que préoccupait, en France, ce qu'on appelait alors le "problème social", nous tentons au fond de l'étendre aujourd'hui aux rapports entre nations. Sans doute, la communauté internationale n'édicte-t-elle pas de "lois". Mais elle invite à une action volontaire pour ordonner le jeu des forces naturelles qui conduisent au déséquilibre.

113. Je voudrais, pour conclure, souligner tout le sens de cette notion d'action volontaire.

114. Il est facile, en effet, de prendre le sous-développement, de même par exemple que la décolonisation, comme thème oratoire. Il est facile de dénoncer les responsabilités des autres et de proposer des remèdes miracles. Il est facile, en un mot, de faire des déclarations qui ne sont qu'un alibi à l'impuissance et à l'inefficacité. Mais il est plus difficile d'identifier les problèmes concrets et de rassembler les moyens propres à les résoudre.

115. Pour y parvenir, il ne suffit pas aux pays développés de consentir certains sacrifices: il leur faut aussi agir en accord étroit avec les pays en voie de développement. Il faut, en un mot, dépasser l'aide et pratiquer la coopération.

116. Telle a été et reste la ligne de la France. Elle se félicite de la trouver inscrite dans la stratégie.

117. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*]: Je prends la parole cet après-midi parce que ma délégation désire souligner l'importance historique du moment présent. L'adoption unanime par l'Assemblée générale d'une "stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement" promet de rester dans la mémoire des hommes comme l'un des plus beaux moments des Nations Unies. Pour la première fois depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a élaboré un programme d'action concertée dans le domaine du développement économique et social entre pays riches et pays pauvres. C'est une expérience audacieuse et avisée de planification globale, une expérience qui, si elle est couronnée de succès, comme nous le souhaitons tous, constituera certainement un jalon sur le chemin qui doit mener au type de communauté internationale envisagé dans la Charte des Nations Unies.

118. Lorsque, au cours de cette solennelle session commémorative du vingt-cinquième anniversaire, nous entendons des accusations et des contre-accusations ainsi que de sombres prophéties pour l'avenir des Nations Unies, il est bon, pour le monde et pour nous-mêmes, de souligner la valeur d'un document qui prouve que notre organisation peut, malgré nos divergences, être unanime sur une question d'importance vitale pour nous tous.

119. Il n'y avait pas eu, nous le savons tous, de planification comparable pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Il n'y avait pas de cadre d'action internationale ni de stratégie du développement à proprement parler. Le principe essentiel de la première Décennie du développement était l'objectif selon lequel tous les pays en voie de développement devaient atteindre un taux moyen de croissance annuelle de 5 p. 100 de leur revenu national brut, mais on n'avait pas prévu de programme spécifique pour atteindre cet objectif.

120. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne connaîtra pas pareil handicap. Elle est lancée dans des conditions beaucoup plus propices, après une préparation et une planification soignées. La stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie, exposée dans le rapport A/8124 et Corr.1 de la Deuxième Commission – dont nous tenons à féliciter le Président et le Rapporteur – , est le résultat de plusieurs années de travail assidu, comportant des négociations difficiles et délicates entre pays développés et pays en voie de développement. Elle correspond à un consensus soigneusement élaboré sur le rôle que les pays développés et les pays en voie de développement sont convenus de jouer dans la tâche commune du développement pendant les années 70. Elle équivaut, en ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, à une réaffirmation de l'idéal élevé de la Charte de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

121. Permettez-moi maintenant de faire de brèves observations sur quelques éléments importants de la stratégie internationale du développement pour que le monde sache ce que contient ce document.

122. Le préambule énonce les principes de la coopération internationale qui guideront les pays riches et pauvres dans leurs efforts pour mettre en œuvre une stratégie globale du développement pendant la décennie des années 70. Ces principes constituent la base indispensable d'un système économique mondial plus équitable. Ma délégation désire attirer particulièrement l'attention sur le paragraphe 12, qui comporte l'engagement des gouvernements de "créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel", ainsi que leur décision commune de prendre les mesures pratiques voulues pour traduire ce vaste objectif dans les faits.

123. Les objectifs définis à la section B de la stratégie sont bien conçus et réalistes. L'objectif d'un taux minimum de croissance annuelle moyen de 6 p. 100 du produit national brut pour les pays en voie de développement n'est nullement trop ambitieux, compte tenu des résultats encourageants obtenus par maints pays au cours de la première Décennie du développement.

124. Cette section – et c'est la chose importante – parle des secteurs sociopolitiques du développement, tels que la démographie, le logement, la santé, l'éducation et la nutrition, qui n'avaient pas auparavant été considérés avec l'attention qu'ils méritent. Ma délégation se félicite particulièrement de voir figurer parmi les objectifs de la Décennie celui de l'entière participation de la jeunesse au processus du développement. Quoi de plus juste que de permettre aux jeunes de façonner en partie le monde dont ils hériteront;

monde qui sera le leur, et non plus le nôtre; le monde que nous essayons maintenant de modeler pour eux au moyen de la stratégie internationale du développement.

125. Les mesures de politique envisagées à la section C représentent le cœur, l'esprit même de la stratégie internationale du développement. Le paragraphe 19 n'est pas une simple expression d'optimisme, mais une affirmation nouvelle et encourageante de la "volonté politique" et de la "détermination collective" d'atteindre les buts et objectifs de la Décennie, un vœu auquel ma délégation attache la plus haute importance. Animés d'un esprit d'association et de coopération constructives, les gouvernements ont proclamé solennellement leur résolution d'adopter et d'appliquer les mesures de politique nécessaires. Ces mesures portent sur des parties vitales de la vie économique, parmi lesquelles le commerce international, le transfert des ressources financières, les transports maritimes, la science et la technique, l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays les moins développés et des pays sans littoral, ainsi que le développement de la main-d'œuvre.

126. Les mesures relatives au commerce international ont pour but de remédier à des déséquilibres anciens et profondément enracinés. On espère qu'il sera possible, au cours de la deuxième Décennie du développement, de détruire les barrières commerciales les plus lourdes et d'ouvrir plus largement les marchés des pays développés à l'exportation des produits des pays en voie de développement. Comme les recettes du commerce extérieur des pays en voie de développement sont environ quatre fois plus grandes que le montant des transferts de ressources qu'ils reçoivent des pays développés, il va de soi que le succès de la deuxième Décennie du développement dépendra largement de celui des mesures politiques prises dans le domaine du commerce international.

127. Toutefois, la mesure dans laquelle les pays développés s'efforceront d'atteindre l'objectif annuel d'assistance de 1 p. 100 de leur revenu national brut à fournir aux pays en voie de développement est d'une très grande importance. Cet objectif doit être atteint si possible en 1972 et, au plus tard, en 1975 car un grand retard dans cet effort compromettrait la réalisation du taux annuel de croissance de 6 p. 100 prescrit pour les pays en voie de développement.

128. En outre, ma délégation juge importante l'acceptation du principe d'un objectif quantifié pour l'aide destinée à renforcer la science et la technique dans les pays en voie de développement, et de celui de niveaux appropriés des crédits que les pays développés affecteraient à la recherche sur les problèmes particuliers aux pays en voie de développement. Les objectifs des crédits à affecter seront fixés à l'occasion du premier examen biennal, mais l'acceptation de l'idée de base, à notre avis, représente à elle seule un grand pas en avant dans une sphère importante de la coopération internationale.

129. Les mesures de politique portant sur les invisibles, y compris les transports maritimes, entrent dans la même catégorie. Le chemin qui a mené à l'accord dans ce domaine a été long et tortueux; mais, rétrospectivement, les efforts déployés ont été largement récompensés.

130. J'espère ne pas avoir donné l'impression que ma délégation est pleinement satisfaite de la stratégie internationale du développement, car nous lui trouvons certains défauts, parfois graves. Les Philippines, comme les autres pays en voie de développement, espéraient davantage que le contenu du texte actuel. Nous souhaitions des engagements plus définis et plus fermes, un calendrier précis, de la part des pays développés, en particulier pour les objectifs minimums du commerce et de l'assistance. Nous regrettons profondément qu'un accord unanime sur ces questions vitales n'ait pu être atteint, en dépit des négociations prolongées et des appels sincères des pays en voie de développement. De tels engagements doivent être pris d'urgence si l'on veut assurer le succès de la deuxième Décennie du développement. Le fait que nous ne soyons pas parvenus à les obtenir jette une ombre sur la perspective de succès des objectifs de la Décennie, mais nous espérons encore que cette ombre disparaîtra quand les intéressés auront encore réfléchi.

131. Ma délégation pense, en outre, que la section relative au développement sur le plan humain laisse beaucoup à désirer. A la lecture, cette section donne l'impression d'un recueil d'objectifs généraux plutôt que d'un ensemble clairement défini de mesures politiques qui devraient être partie intégrante d'une stratégie cohérente du développement. L'interdépendance inhérente très complexe des aspects économiques et sociaux du développement n'est qu'à peine évoquée ou obliquement admise plutôt qu'affirmée et acceptée franchement.

132. La stratégie internationale du développement ne reflète pas pleinement la méthode intégrée, unifiée, donnant une importance égale aux facteurs économiques et sociaux, qui est la contribution la plus importante des Nations Unies à la théorie du développement comme processus global portant sur tous les aspects de la vie humaine. Sans vouloir diminuer en rien l'importance cruciale des facteurs économiques du développement à l'heure actuelle, ma délégation croit devoir rappeler à l'Assemblée que l'objectif ultime de tout développement a un caractère social et consiste à donner à l'homme plus de liberté, de dignité et de bien-être.

133. Il ne s'agit pas là seulement d'une question de principe, mais d'une question qui a des incidences pratiques très importantes. L'une des causes de l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement est qu'elle a négligé l'aspect social. Ma délégation espère que cette leçon aura servi et que l'oubli que nous avons signalé sera réparé à la première révision biennale de la stratégie internationale du développement, en 1972. Nous suggérons respectueusement qu'entre-temps tous les efforts possibles soient faits pour appliquer la méthode unifiée au développement, même si cela n'est pas explicitement recommandé dans la stratégie internationale du développement.

134. Je vais maintenant présenter quelques observations sur une question d'une grande portée. Je me réfère à la dernière partie du paragraphe 5 du préambule de la stratégie où il est dit:

> "Les progrès dans la voie du désarmement général et complet devraient libérer des ressources supplémentaires importantes qu'on pourrait consacrer au développement

économique et social, en particulier à celui des pays en voie de développement. Il devrait donc y avoir une relation étroite entre la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Décennie du désarmement."

Je souligne cette dernière phrase: "Il devrait donc y avoir une relation étroite entre la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Décennie du désarmement."

135. Le gaspillage de ressources énormes dans la course aux armements constitue un fardeau très lourd tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Les dépenses militaires de la communauté mondiale, en 1969, ont atteint la somme effarante d'environ 200 milliards de dollars, soit, en gros, 550 millions de dollars par jour. Pour reprendre les termes de sir Robert Jackson dans *Capacity Study*[7] et du président McNamara, de la Banque mondiale, l'importance donnée aux dépenses militaires traduit la "folie ultime" de l'homme.

136. Un examen, même bref, des chiffres est très instructif. En 1969, le montant total de l'aide étrangère fournie par les pays développés a à peine dépassé 13 milliards de dollars. Si l'on compare cette somme allouée au développement aux lourdes dépenses militaires, plus de 20 fois plus grandes, on ne comprend pas pourquoi certains pays riches et puissants ne peuvent donner ne fût-ce que 1 p. 100 de leur produit national brut en aide aux pays en voie de développement. Je suggère qu'au cours de la décennie 1970 et pendant le dernier quart de ce siècle qu'on a appelé "siècle de la destruction", des mesures positives soient prises pour consacrer au développement économique et social une partie des énormes dépenses affectées aux armements. La stabilité internationale ne peut reposer fermement sur un prétendu équilibre de la terreur, elle doit avoir pour base le progrès économique et social à l'échelle mondiale. Si, par exemple, 10 p. 100 des 200 milliards de dollars actuellement dépensés dans la négative et stérile course aux armements étaient libérés à des fins pacifiques, le développement économique et social en retirerait d'immenses profits et toute l'atmosphère de la sécurité internationale s'en trouverait améliorée. Sans doute aucun cela assurerait le succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

137. Je me résumerai en déclarant que ma délégation s'associe à l'approbation générale de la stratégie internationale du développement. Malgré certains défauts que nous avons relevés, cette stratégie mérite le nom de charte du développement pour la décennie des années 70.

138. N'oublions pas cependant que cet instrument ne se suffit pas à lui-même. S'il n'est pas appliqué en toute sincérité, ses nobles objectifs ne seront pas atteints. L'attitude des pays riches, développés, est par conséquent d'une importance primordiale, car s'il n'y a pas changement réel d'attitude de la part des pays économiquement développés, la deuxième Décennie, comme la première, est vouée à l'échec. Ce qui n'est pas écrit dans la stratégie, ce qui n'y est pas mesuré, c'est le degré de volonté politique que les pays développés apporteront à cette tâche de développement général et, en dernière analyse, c'est cela qui compte vraiment.

139. En cette session commémorative, nous nous rappelons le profond désir de paix et de progrès qu'un monde fatigué et épuisé par la guerre a trouvé la force et l'inspiration d'inscrire dans la Charte. A notre avis, les efforts collectifs des pays développés et des pays en voie de développement dans cette assemblée, au Conseil économique et social, et dans toutes les organisations de la famille des Nations Unies, tout particulièrement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, traduisent éloquemment ce désir. La stratégie du développement international nous fournit un plan, très sainement conçu, pour arriver à la paix, au progrès et à la justice par le développement global. Les contributions essentielles que l'on nous demande de faire – comme le souligne très justement le document que nous examinons – sont la volonté politique et la détermination collective de mettre en œuvre la stratégie et d'atteindre ses objectifs.

140. Même si cette session commémorative, sous votre direction, Monsieur le Président, n'a pas d'autre résultat que l'approbation de ce document mémorable, elle aura été l'une des plus constructives de l'histoire des Nations Unies.

141. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais consulter l'Assemblée. Trente orateurs se sont inscrits; huit – donc à peine plus du quart – ont parlé; cela a déjà pris une heure trois quart. Si personne d'autre ne demande la parole, et si les orateurs s'en tiennent à la durée d'intervention qu'ils ont indiquée au Secrétariat, nous pourrons peut-être terminer le débat à 20 heures; si nous agissons ainsi, au lieu de lever la séance à 18 heures comme d'habitude, nous éviterons une séance de nuit. C'est pourquoi je propose de clore dans 15 minutes la liste des orateurs.

Il en est ainsi décidé.

142. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Si nul ne propose formellement de lever la séance, la séance durera jusqu'à la fin du débat sur cette importante question, débat qui jusqu'ici a été extrêmement utile.

143. M. CUBILLOS (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Puisque l'Assemblée générale est maintenant saisie du rapport de la Deuxième Commission portant sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la délégation du Chili désire présenter quelques observations et préciser sa position à l'égard de la stratégie internationale du développement.

144. Pour le Gouvernement du Chili, une stratégie internationale du développement doit reposer sur deux piliers fondamentaux: l'un est la conviction que la croissance économique et le progrès social des pays en voie de développement dépendent essentiellement des efforts fournis par chaque pays; l'autre est l'admission explicite par les pays développés, dans le cadre d'un engagement politique formel, de leurs responsabilités en ce qui concerne l'adoption et l'application de mesures internationales nécessaires à la réalisation des objectifs et des buts fixés pour la Décennie.

[7] *Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.70.I.10).

145. Le Gouvernement du Chili est venu à cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale persuadé que les objectifs nationaux des pays en voie de développement et les mesures internationales qui devraient être adoptées par les pays développés se conjugueraient pour créer une forme nouvelle à la coopération internationale. Les pays en voie de développement ont déjà formellement déclaré, dans la Charte d'Alger, leur conviction que c'est à eux qu'échoit la responsabilité primordiale de leur développement. Nous espérions donc que les pays développés viendraient à cette vingt-cinquième session prêts à s'engager formellement à participer à une stratégie internationale du développement.

146. Face à la crise que traverse la coopération internationale, nous croyions qu'un accord fondamental pourrait intervenir sur une nouvelle formule d'association internationale pour le développement. Nous espérions que le lancement de la deuxième Décennie serait l'occasion d'ouvrir de nouveaux horizons à la coopération internationale.

147. Malheureusement, au cours des débats et négociations qui ont duré plus d'un mois à la Deuxième Commission, nous avons pu constater, découragés, que rien n'avait changé. Il a été impossible d'obtenir que les pays développés prennent l'engagement politique, formel et explicite, d'adopter et d'appliquer les mesures politiques prévues par la stratégie.

148. Par conséquent, la stratégie internationale pour le développement que nous propose la Deuxième Commission est un document unilatéral dans lequel une seule des parties, les pays en voie de développement, s'engage à respecter l'accord. Les éléments essentiels d'une stratégie internationale pour le développement ne sont donc pas réunis. Cette stratégie ne réunit pas les conditions que mon gouvernement a signalées à maintes reprises, pendant plus de deux ans, comme étant celles d'une association pour la stratégie internationale du développement. Ce document ne remplit pas non plus les conditions que les pays en voie de développement, le Groupe des Soixante-Dix-Sept, ont proclamées dans la Charte d'Alger. Et je cite la partie pertinente de cet important document des pays en voie de développement:

> "Les formules traditionnelles, les mesures isolées et les concessions limitées ne suffisent pas. La gravité du problème requiert d'urgence l'adoption d'une stratégie globale du développement comportant des mesures convergentes de la part des pays développés comme des pays en voie de développement[8]."

149. Ces mesures convergentes n'ont pas vu le jour au cours des négociations en Deuxième Commission, car les pays développés n'ont pas accepté de s'engager politiquement à adopter et à exécuter les mesures politiques. C'est pourquoi la délégation du Chili doit faire une réserve formelle sur tout le chapitre des mesures politiques inclus dans le projet de stratégie dont est saisie l'Assemblée générale. Une explication plus détaillée de cette réserve figure *in extenso* dans l'additif au rapport de la Deuxième Commission, où ma délégation l'a également fait inscrire.

[8] *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Deuxième session*, Vol. 1 et Corr.1 et 5, et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14), p. 473.

150. La réserve de la délégation du Chili sur le chapitre des mesures politiques qui figure dans le document de la stratégie internationale pour le développement correspond à une position ferme et conforme à l'attitude adoptée par le Gouvernement du Chili pendant la période de préparation de la stratégie: elle correspond à une conduite d'honnêteté foncière à l'égard des intérêts nationaux de mon pays et des intérêts généraux du développement économique international, intérêts communs à mon pays et aux peuples du tiers monde.

151. Aux yeux de mon gouvernement, une stratégie ne comportant pas l'engagement politique d'appliquer les mesures internationales prévues n'aura aucune valeur et causera de très grandes déceptions aux pays du tiers monde, avec les graves conséquences politiques, économiques et sociales que nous pouvons tous imaginer. Nos peuples désirent, et depuis de longues années, un plus grand bien-être, une meilleure justice et une plus grande prospérité. Si les conditions de disparité absolue qui existent dans le monde actuel se maintiennent, nous n'aurons pas créé les conditions de paix que demande l'humanité.

152. C'est pourquoi, en approuvant la stratégie internationale pour le développement, non seulement nous élaborons des mesures tendant à améliorer la condition économique et sociale des pays en voie de développement, mais, en même temps, nous élaborons des conditions de paix et de stabilité politique internationale. C'est pour cette même raison que mon gouvernement a exigé que les pays développés prennent explicitement l'engagement politique d'appliquer les mesures politiques. Je répète qu'aux yeux de mon gouvernement cet engagement n'existe pas, non seulement parce qu'il n'est pas expressément inclus dans le paragraphe 19 du projet de stratégie, mais également parce que la majorité des pays développés n'a accepté aucune interprétation des paragraphes 12 à 19. Mieux encore, dans le débat qui a eu lieu en Deuxième Commission, quelques pays développés importants ont exprimé des réserves sur le paragraphe 19 du projet de stratégie. D'autre part, notre position et notre interprétation en ce qui concerne l'absence d'engagements se précisent encore lorsqu'on songe à la quantité et à l'importance des réserves émises en Deuxième Commission par différents pays développés à propos des paragraphes les plus essentiels relatifs aux mesures politiques, tant dans le secteur du commerce international que dans le secteur de l'aide financière au développement.

153. Cette réserve que nous faisons ne veut pas dire que le Gouvernement du Chili ne continuera pas à lutter pour obtenir l'engagement politique qui est aujourd'hui refusé. Nous utiliserons à ces fins toutes les instances et tous les forums internationaux. En dépit des circonstances actuelles, mon pays continue à croire qu'il sera possible de modifier les conditions de la coopération internationale. Lorsque ces conditions seront réunies et que sera pris l'engagement que nous réclamons aujourd'hui, alors, et alors seulement, mon gouvernement pourra retirer la réserve qu'il a formulée sur le chapitre des mesures politiques.

154. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): La liste des orateurs est close.

155. Mme THORSSON (Suède) [*interprétation de l'anglais*]: La Suède porte un grand intérêt à la deuxième

Décennie des Nations Unies pour le développement et a activement participé à l'élaboration de la stratégie du développement pour les années 70. Nous aimerions maintenant exprimer notre reconnaissance et rendre un sincère hommage à tous ceux qui ont joué un rôle important dans ce travail préparatoire. Mon pays est convaincu que les Nations Unies, conformément à leur Charte, ont un rôle fondamental à jouer dans les efforts internationaux en vue de réduire et, en fin de compte, de combler le fossé qui s'élargit entre les nations riches et les nations pauvres. C'est là, en fait, l'une des tâches les plus importantes de notre organisation.

156. La Suède figurait parmi les membres du Conseil économique et social qui, en 1966, ont lancé, en cet organe, la discussion sur la nécessité d'organiser, au cours des années 70, une action internationale concertée pour le développement, action fondée sur une préparation approfondie. Pendant cette préparation, l'expérience acquise pendant la première décennie devait, comme il a été dit, être prise en considération.

157. Le but du travail qui a commencé à la suite de la décision officielle du Conseil sur ce point était d'examiner de façon pragmatique et en tenant compte d'une évaluation réaliste de la situation de fait des différents pays en voie de développement, comment les ressources existantes pouvaient être utilisées au mieux et comment on pouvait accroître la quantité de ces ressources.

158. En ce qui concerne la quantité des ressources, nous accueillons avec satisfaction, dans la stratégie, les paragraphes qui traitent de la nécessité d'augmenter d'urgence la somme totale des ressources destinées au développement et, en particulier, l'assistance officielle au développement en provenance des pays économiquement développés. Les buts fixés dans ce domaine correspondent à ceux qu'envisage mon gouvernement.

159. La raison d'être de discussions internationales sur des problèmes de développement national doit être notamment de permettre aux pays de comparer leurs expériences mutuelles et d'en tirer profit. Nous devons, naturellement, ne pas perdre de vue le fait que l'expérience faite par un pays ne peut jamais pleinement s'appliquer à un autre: leurs situations fondamentales sont souvent entièrement différentes. On peut en outre comprendre que l'expérience acquise par les divers pays influence la façon dont ils envisagent le processus du développement. Tel est aussi le cas de la Suède, qui s'est engagée relativement tard dans le processus de l'industrialisation et est restée pauvre jusqu'à une époque assez avancée du XXème siècle. Je ne mentionne pas ce fait parce que je pense que la pauvreté alors connue par la Suède était entièrement comparable aux conditions existant dans les pays en voie de développement, mais afin de donner un fond à notre conception du développement.

160. A notre avis, le développement – dont le but ultime est d'ordre social – est un processus à aspects multiples comprenant des éléments économiques aussi bien que sociaux, humains et autres qui n'ont pas un caractère commercial. Il est évident que pour réaliser une croissance économique, les pays en voie de développement devront être aidés pour accélérer la croissance et la diversification de leur production et de leurs exportations. L'une des méthodes les plus importantes pour y parvenir est le système de préférences non réciproques et non discriminatoires dans le commerce mondial que vient d'approuver, à notre grande satisfaction, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

161. Cependant, une expansion économique limitée à des secteurs restreints de la population ne créera pas, en elle-même, les conditions nécessaires à un progrès économique et social à long terme, ce qui entraîne la nécessité de changements de structure et des réformes sociales. Il faudra entreprendre les ajustements voulus des structures économiques et sociales existantes. Il faudra éliminer les inégalités criantes en matière de répartition du revenu et de la richesse, et cela non seulement entre les pays, mais aussi à l'intérieur des pays. Il faudra exécuter des réformes agraires menant à une meilleure distribution des terres, une répartition plus satisfaisante du revenu agricole, un accroissement de la production agricole et, par là, une amélioration du bien-être économique et social des populations rurales. Il faudra créer, dans les zones urbaines et rurales, des possibilités d'emploi productif. Si l'on veut éviter que certaines régions à l'intérieur des pays ne prennent du retard dans leur développement, il faudrait intégrer la planification régionale au développement national en vue de réduire l'écart qui sépare actuellement les régions. Pour réaliser un développement bien équilibré auquel participeraient les hommes et les femmes, à tous les niveaux de la société, dans leurs efforts tendant à améliorer leurs propres conditions d'existence, la planification du développement doit comporter une intégration des buts et méthodes économiques et sociaux. C'est là ce que l'on a appelé une manière unifiée d'envisager le développement, soulignant que les phénomènes économiques sont soumis à des conditions sociales et ont des conséquences sociales.

162. Conformément à cette façon de penser, la Suède a constamment affirmé que la stratégie devrait comprendre des buts et objectifs clairement définis ainsi que des mesures concrètes visant à atteindre ces objectifs.

163. Nous constatons avec satisfaction que dans la stratégie acceptée maintenant la reconnaissance de la nécessité d'envisager le développement d'une manière unifiée constitue un progrès marquant. On a mis en évidence l'interdépendance des objectifs fixés pour les divers secteurs. Cela nous aidera à reconnaître deux faits. Premièrement, dans une société donnée, à toute étape du développement, il existe un ensemble de forces différentes qui, agissant les unes sur les autres, exercent une influence sur la formation de cette société. Deuxièmement, des efforts significatifs en matière de développement doivent comprendre des mesures dont le but serait d'arriver à un résultat optimum de l'effet de toutes ces forces en élevant tout le système dans le cadre du processus de développement.

164. Je voudrais souligner le fait qu'en préparant et en adoptant cette stratégie dans un laps de temps relativement court les Etats Membres des Nations Unies ont établi les bases d'une compréhension et d'une coopération à l'échelle mondiale, fondées sur une conception commune des objectifs à atteindre et des méthodes permettant leur réalisation. Etant donné l'ampleur et la complexité des problèmes en jeu, le succès final est une preuve de la force de la méthode utilisée – la technique des négociations et des compromis sur un plan international.

165. Pour nous, la stratégie constitue un manifeste politique très important. Nous espérons sincèrement qu'il sera véritablement utile à une action nouvelle et vigoureuse dans tous les pays intéressés. Lors de la transposition des idées directrices de la stratégie en programmes d'action, il ne faudra jamais perdre de vue la nécessité fondamentale de les rendre applicables à chaque pays en cause et de bien les intégrer.

166. La stratégie internationale du développement est sur le point d'être adoptée. C'est maintenant que la partie la plus importante du travail va commencer, à savoir sa mise en œuvre. Il faut maintenant mettre l'accent sur ce qui va arriver dans chaque pays sur les mesures prises et les progrès réalisés au niveau national — progrès qu'il faudra sans cesse revoir et réévaluer. Maintenant, il nous faut confirmer notre obligation de faire en sorte que les déclarations faites au cours de ce débat sur la stratégie pour la deuxième Décennie du développement ne demeurent pas de simples paroles prononcées à un moment solennel, mais un rappel vivant à nos consciences et à nos propres intérêts de ce que nous avons à faire du travail que l'on attend de nous dans les quelques années à venir. Car il y aura un jour de reddition de comptes et, pour citer une source bien connue de sagesse: "Au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront proférée."

167. M. ILONIEMI (Finlande) [*interprétation de l'anglais*]: L'adoption de la stratégie internationale du développement marque une étape décisive dans l'histoire de notre organisation mondiale. Comme le dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel, elle donne "une nouvelle dimension à la notion de coopération internationale" [*A/8001/Add.1 et Corr.1, par. 55*]. Ma délégation voit dans cette stratégie un programme d'action pour les organismes des Nations Unies, et naturellement aussi pour la communauté mondiale, de manière que les dispositions pertinentes de la Charte puissent plus efficacement transformer les principes en actes qui mèneraient aux changements souhaités.

168. La stratégie du développement est fondée sur l'expérience que nous avons acquise lors du premier effort commun que nous avons fait en cherchant à atteindre les mêmes buts généraux. Notre expérience pratique cependant a été complétée et approfondie grâce à un important travail de préparation minutieux et documenté. Le Comité de la planification du développement a contribué de manière très utile à cette stratégie et ma délégation tient à lui rendre hommage. Le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a eu un rôle primordial. Deux années de travail intensif nous ont permis d'arriver à des résultats beaucoup plus concrets et pratiques que ne s'y attendaient nombre d'entre nous au début. Je voudrais dire également que la Commission pour le développement international, créée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a mis en lumière plusieurs des problèmes essentiels d'une stratégie du développement, contribuant ainsi de manière significative à nos travaux.

169. Le mot stratégie signifie que nous avons devant nous un programme d'action cohérent et concerté qui tient compte de tous les aspects essentiels relatifs à la croissance économique et aux changements sociaux. Ma délégation attache une importance particulière au principe clairement formulé et fermement souligné de l'interdépendance de la croissance économique et du bien-être social. A cet égard, le paragraphe 18 est d'une importance capitale pour toute notre conception de la stratégie. Comme l'indique ce paragraphe, le but ultime du développement est d'offrir à tous les peuples des occasions toujours plus grandes d'améliorations des conditions de vie pour tous. A cette fin, il est essentiel d'assurer une répartition plus équitable des revenus et de la richesse pour promouvoir tant la justice sociale que l'efficacité de la production, de relever sensiblement le niveau de l'emploi, d'améliorer la sécurité du revenu, d'étendre et d'améliorer l'enseignement, la santé publique, la nutrition, le logement, la protection sociale et de sauvegarder l'environnement. La conscience de tout cela et le fait que ces objectifs sont à la fois les facteurs déterminants et les résultats mêmes du développement sont, à notre avis, l'essence même de la stratégie.

170. Le Gouvernement finlandais voit dans cette stratégie un ensemble de principes et un programme orienté de travail qu'il s'engage à appuyer de toutes ses forces. Mon gouvernement, tout en étant conscient du fait que la responsabilité première du développement des pays en voie de développement leur incombe, est prêt à augmenter de façon sensible son appui à de tels efforts. La croissance constante de l'économie finlandaise, ces dernières années, a permis à mon gouvernement d'élever d'une somme allant jusqu'à 40 p. 100 par an les crédits destinés à l'assistance. Se fondant sur cela, mon gouvernement a l'intention de continuer cette assistance et si possible d'accélérer ce taux de croissance pour atteindre aussi rapidement que possible au cours de la Décennie le but de 1 p. 100 du produit national brut et le but secondaire d'une assistance officielle dans le milieu de la Décennie.

171. La première tâche qui nous échoit après avoir adopté la stratégie du développement est d'informer l'opinion publique mondiale de sa nature fondamentale, de ses buts et de ses principes. Sans cette conscience et sans un appui actif de l'opinion publique, on ne pourrait faire que bien peu. La stratégie, lorsqu'elle sera traduite en action, exigera de nombreuses décisions dont certaines risquent d'être douloureuses et déchirantes. Ceux qui ne peuvent voir l'interdépendance des actions ne peuvent pas comprendre le caractère inévitable de certaines mesures. Ceux qui ne sont pas conscients de la complexité du processus de développement seront peut-être déçus s'ils escomptent de la planification à long terme des résultats immédiats. Attirer l'attention de l'opinion publique et gagner son appui, telle est la clef de voûte du succès de notre stratégie. Pour notre part, nous nous engageons à faire tout ce que nous pourrons pour arriver à atteindre les objectifs qu'elle prévoit.

172. M. FRAZAO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: C'est un grand honneur pour moi que de venir à cette tribune exprimer l'approbation nuancée de mon gouvernement à l'égard de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ce résultat final de notre travail constitue une plate-forme d'action pour résoudre des problèmes qui portent surtout sur les buts et les principes mêmes de la Charte, et j'entends par là l'essence même de la paix, de la justice et de la sécurité. Plus d'une fois, la délégation brésilienne a souligné l'étroite association qui existe entre le

développement et la sécurité et elle a exprimé sa ferme conviction que la sécurité collective et le développement économique sont les deux éléments interdépendants d'un même concept.

173. Les négociations ont été difficiles, quelquefois très pénibles, et souvent marquées par des conflits d'opinion portant non seulement sur les mesures concrètes qui devraient figurer dans ce programme décennal mais aussi sur le concept même de la stratégie. D'aucuns auraient souhaité que la stratégie fût une sorte de présentation courante de mesures telles qu'elles sont couramment examinées et négociées au sein des divers organes internationaux et qui pourraient être adoptées dans un avenir plus ou moins rapproché. D'autres, et particulièrement les pays en voie de développement, estimaient qu'une telle énumération de mesures se réduirait à un rapport détaillé de la marche des travaux qui se font dans des organes tels que la CNUCED, et que le lancement et la célébration d'une nouvelle Décennie pour le développement, qui serait en fait une stratégie globale pour le progrès économique et social, ne seraient pas justifiés. On a également dit souvent que la stratégie, pour être efficace, doit être réaliste. A cela, on a répondu que la stratégie, si elle devait constituer un instrument utile pendant 10 ans de coopération internationale, devrait être marquée d'imagination, d'audace et d'ambition. Le réalisme était insuffisant dans la mesure où il était synonyme de la répugnance que l'on avait à s'écarter des normes actuelles de la division internationale du travail, du commerce mondial et de formules antiques d'assistance et d'investissements étrangers.

174. Ce à quoi nous nous efforcions d'arriver – et je crois que c'était cela que souhaitaient tous les pays en voie de développement – c'était une stratégie conçue d'une manière large et appuyée sur trois idées: une stratégie d'imagination qui mènerait vers un réalisme de l'avenir; une stratégie de prévision axée sur une action spécifique et concrète; une stratégie dynamique destinée à favoriser le développement et non pas seulement à le stabiliser. Ainsi, en n'écoutant pas ceux qui nous invitaient à nous limiter à une stratégie "réaliste" qui se serait traduite en rapports ne contenant rien d'autre qu'une description de ce qui se faisait et de ce qui pourrait être fait, nous n'avons pas été irréalistes, nous avons marqué le réalisme du sceau de l'imagination.

175. Conformément à cette conception, les pays en voie de développement ont consigné dans leurs projets initiaux, leurs aspirations les plus profondes pour les 10 années à venir. Ces aspirations reposent sur trois piliers: d'abord, le besoin d'un engagement, d'un engagement politique de la communauté internationale, vers l'action; ensuite, le besoin d'un ensemble de mesures concertées dont dériverait l'action; enfin, le besoin de définir des buts et des objectifs concrets pour orienter le sens de l'action. En bref, nous aspirions à un système de sécurité économique internationale sans lequel la sécurité politique internationale ne peut simplement pas exister. Notre document final n'a pas une conception de la stratégie qui va aussi loin et qui soit – je le répète – aussi ambitieuse. Cependant, il a été élaboré de manière à comprendre un ensemble de dispositions qui nous permettent de nourrir des espoirs raisonnables de voir changer l'attitude des pays économiquement avancés à l'égard des problèmes du développement.

176. Afin de rassembler les divers éléments de cette stratégie par tout un jeu inévitable de négociations et dans un esprit marqué de compromis, les pays en voie de développement ont consenti à laisser de côté bon nombre de leurs revendications et de leurs propositions initiales. Ils ont fait ainsi un immense effort pour aller au-devant des pays développés, afin de les rencontrer, à mi-chemin et avant de s'engager sur la route même qui doit nous mener, tout au long des 10 prochaines années, dans un effort commun et collectif, vers le progrès. Nous n'avons voulu exclure aucun de ceux qui, dans une volonté sincère de coopérer, désirent s'avancer avec nous dans cette voie et favoriser une coopération internationale véritablement efficace pour le développement. Nous n'avons donc laissé dans ce document que le minimum acceptable de nos propositions originales, mais nous ne renoncerons jamais à nos aspirations fondamentales.

177. Ces considérations reviennent à dire que, de l'avis du Gouvernement brésilien, la stratégie, dans sa forme actuelle, n'est bonne à envisager que comme point de départ d'une coopération économique internationale durant les 10 prochaines années, mais elle ne constitue certainement pas un objectif ultime. On n'y trouve qu'un ensemble d'objectifs timidement établi et de délais pour l'adoption de mesures à prendre en matière de commerce, de financement, de transfert de connaissances techniques, et aussi de dispositions minimales acceptables relatives à d'autres questions importantes telles que des mesures d'ajustement en matière d'assistance aux industries et des mesures dans le domaine des transports maritimes. Mais tout cela n'aura de valeur que si ces mesures s'accompagnent, de la part des pays développés, d'une véritable volonté politique de prendre des décisions conformes à ces dispositions et d'atteindre les buts et objectifs établis. C'est pourquoi le Gouvernement brésilien accepte ce plan d'efforts à faire dans le commerce et le développement pendant les 10 années à venir, étant entendu que les pays développés se sont engagés à agir et que des négociations seront poursuivies, au cours de la Décennie, dans un esprit de dynamisme plus grand, de prévoyance et d'imagination, pour donner un élan plus puissant au développement économique et social des pays en voie de développement et commencer ainsi, en fin de compte, à combler le fossé qui sépare toujours les nations du monde en deux catégories distinctes définies par le passé et le présent du verbe "développer".

178. Faute de quoi, la stratégie que nous avons élaborée et que nous soumettons à cette assemblée se traduira par un échec, un échec qui sera dénoncé à la communauté mondiale qui alors se trouvera face à face avec sa propre incapacité de régler les problèmes économiques et sociaux toujours croissants et avec les conséquences désastreuses que ces problèmes pourraient avoir sur la paix et la sécurité internationales.

179. Au début de cette décennie, n'oublions pas le propos de sir Francis Bacon qui a dit que l'espérance fait un bon déjeuner, mais un très maigre souper.

180. M. RANKIN (Canada) [*interprétation de l'anglais*]: Au cours de la longue discussion sur une stratégie internationale du développement, la délégation du Canada a cherché à élaborer des principes fondamentaux et réalisables, capables de guider ceux qui s'adonnent à la tâche

primordiale du développement économique et social vers des buts et objectifs unanimement acceptés et qui seraient à la fois raisonnables et possibles.

181. En très grande partie, le projet de stratégie pour la deuxième Décennie du développement a atteint ce but. En appuyant cette stratégie, le Canada renouvelle son engagement d'appuyer le développement international, en quoi nous voyons l'une des façons les plus positives données aux Canadiens de jouer leur rôle dans la communauté internationale, non seulement dans la présente Décennie mais dans les décennies futures.

182. Le Gouvernement canadien considère la présente stratégie internationale du développement comme une preuve de la volonté et de la ferme intention qu'ont l'Organisation des Nations Unies et ses membres de prendre part, en tant que membres de la communauté internationale, au processus de développement économique et social de l'humanité tout entière. Notre gouvernement peut s'engager, sans réserve, à poursuivre une politique visant à créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel, dans lequel les nations, tout comme les individus dans une même nation, auront droit à des possibilités égales. Nous acceptons les buts et objectifs de la Décennie énoncés dans ce document historique.

183. En juillet dernier, le Gouvernement canadien a fini de réviser sa politique d'aide au développement; il s'est engagé à améliorer considérablement encore la quantité et la qualité de son programme d'aide au développement. Ce programme comportera un large appui aux institutions multilatérales, une grande libéralisation de l'aide, le financement du transport maritime et autres coûts associés, l'intensification de la recherche sur les problèmes du développement, et une plus grande participation du secteur privé.

184. Notre gouvernement réitère son appui à l'objectif de 1 p. 100 fixé pour le volume total des ressources financières à fournir aux pays en voie de développement et accepte le nouvel objectif de 0,70 p. 100 du produit national brut fixé pour l'aide officielle au développement.

185. En outre, notre gouvernement a déclaré qu'il s'engageait à augmenter le montant de ses crédits d'aide au développement international au cours des années futures et à s'efforcer d'atteindre les objectifs internationalement acceptés. Le Canada accordera une très haute priorité à l'augmentation de son aide officielle au développement, aide que nous continuerons de fournir principalement sous forme de subventions pures et simples et de prêts sans intérêt et à long terme.

186. Nous donnons une grande priorité à cette forme d'aide pour plusieurs raisons: elle est manifestement destinée au développement; c'est la partie du volume total sur laquelle le gouvernement exerce un contrôle direct; et, à notre avis, elle constitue la meilleure base possible de comparaison entre les contributions des divers pays à l'effort international de développement.

187. Nous sommes convaincus que le processus de développement doit être protégé des fluctuations des montants affectés à l'aide au développement. L'an prochain, par exemple, l'aide canadienne officielle au développement augmentera d'environ 17 p. 100, soit presque le double du taux récent de croissance de notre revenu national.

188. Ma délégation estime que ce document historique devrait rallier l'approbation unanime de l'Assemblée; conscients des grands principes qu'il énonce et poussés par les motifs les plus puissants, nous appuyons la stratégie du développement international.

189. M. VRATUSA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*]: Les travaux laborieux et assidus de ces deux dernières années sont sur le point d'arriver à leur terme. Le long processus de négociations ardues entre pays développés, pays en voie de développement, et aussi un grand nombre d'organisations du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organismes internationaux, a atteint son point culminant. L'Assemblée générale va adopter la stratégie internationale du développement et proclamer solennellement les années 1970 deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

190. C'est un honneur pour moi de saisir cette occasion de dire combien mon pays est heureux du succès de ces efforts; nous félicitons tous ceux qui, par leur travail inlassable, leur zèle, leur imagination, leur expérience et leur foi, ont contribué à la préparation de ce document. La délégation yougoslave estime cependant que le document aurait pu être plus audacieux, qu'il aurait pu donner un élan plus grand au processus de développement économique et social des pays en voie de développement, de manière à contribuer plus résolument et plus efficacement, dans un laps de temps beaucoup plus bref, à l'élimination des maux qui affligent l'humanité.

191. Avec les ressources et moyens dont elle dispose, la communauté internationale aurait pu répondre d'une manière plus satisfaisante aux espoirs et aux aspirations des pays en voie de développement, si les pays économiquement développés avaient fait preuve d'une plus grande détermination et d'une plus grande volonté politique. Toutefois, en cette occasion mémorable, ce serait être injuste à l'égard des tâches accomplies que de se perdre en regrets. Ce qui compte, avant tout, c'est que la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement ait été élaborée pour la communauté mondiale dans un esprit de compréhension constructive. Les représentants de diverses nations, de pays ayant des systèmes différents, ont fait ensemble des efforts renouvelés pour atteindre les objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies; ils ont été animés d'un esprit de collaboration et de coopération constructives, fondées sur l'interdépendance de leurs intérêts.

192. Par conséquent, le document de la stratégie internationale du développement constitue un compromis ou, plus exactement, le rapprochement d'intérêts différents des Etats Membres; il reflète le degré actuel de leur détermination collective d'améliorer la coopération internationale dans un des domaines les plus importants. Il s'ensuit qu'il faut analyser la teneur et la portée de ce document dans un contexte dynamique.

193. Bien que nous l'appelions la stratégie du développement pour la deuxième Décennie du développement, ce

sera, en fait, le premier effort commun réel pour donner une impulsion concertée, au niveau international, au processus de développement économique et social dans son ensemble, aussi bien dans chaque pays qu'à l'échelle internationale. La stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement représente un programme complet et intégré de mesures nationales et internationales portant pratiquement sur tous les aspects de la vie. C'est réellement un document unique dans les annales des Nations Unies. Il peut devenir un jalon d'importance historique, qui renforcera le rôle des Nations Unies et cimentera la solidarité internationale. Il serait quelque peu exagéré de dire que la stratégie est un plan de développement mondial de même nature que les plans nationaux de développement, mais il est certain qu'elle constitue un cadre permettant de faciliter et d'encourager la mise en œuvre de plans et de programmes nationaux de développement, sur le succès desquels reposent les espoirs et les aspirations de millions d'êtres humains. Cette stratégie est donc une action politique majeure de notre organisation, qui met en mouvement une tendance mondiale visant à modifier les relations économiques internationales existantes et à aider les pays à mobiliser leurs ressources propres afin d'accélérer leur développement économique, culturel et social.

194. A cet égard, ce document rejoint au moins à mi-chemin ce qu'ont dit les participants à la Conférence des pays non alignés de Lusaka, à savoir:

> ". . . que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement offre l'occasion d'apporter des modifications de structure au système économique mondial de façon à faire face aux besoins urgents des pays pauvres, à consolider leur indépendance et à rendre possible une expansion plus rapide et équilibrée"

195. A notre avis, le document de la stratégie a aussi une caractéristique qui le rend unique: bien que, juridiquement, il ne constitue pas une obligation, il indique très nettement l'engagement politique et éminemment moral, pris par les gouvernements des Etats Membres, de poursuivre une politique visant à créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel, dans lequel les nations, tout comme les individus dans une même nation, auront droit à des possibilités égales.

196. Bien que d'une importance primordiale, ce que nous sommes sur le point d'adopter n'est qu'un premier pas dans la direction à suivre. La preuve véritable de notre sincérité et de notre engagement n'est pas l'adoption officielle de la stratégie internationale du développement, mais sera plutôt la façon dont à l'avenir nous nous acquitterons de nos responsabilités. Le succès de notre effort commun dépendra de l'énergie et de l'efficacité avec lesquelles nous réaliserons l'ensemble de tâches qui, réunies, donneront corps à la Décennie du développement. Il ne fait pas de doute que les buts et objectifs fixés ne seront atteints que si les mesures politiques sont prises à temps et pleinement appliquées. Dans cet effort, un engagement sans réserve de tous les organes et organisations du système des Nations Unies traitant des problèmes du développement économique et social sera nécessaire. En outre, il faudra modifier en partie les méthodes de travail et améliorer la structure des organisations principales telle la CNUCED.

197. L'adoption de ce document donne à la communauté internationale une responsabilité telle que toute hésitation dans son application causerait une perte de confiance grave qui, à son tour, pourrait avoir des effets négatifs très forts. Les problèmes de développement des pays en voie de développement sont l'une des questions essentielles du monde où nous vivons. Ils intéressent la communauté mondiale dans son ensemble et sont partie intégrante de la lutte pour la paix. En fait, la solution rapide et réelle des problèmes du développement économique, social et culturel créera une base matérielle solide pour le renforcement de l'indépendance de chaque pays, pour la paix, renforcera singulièrement la sécurité internationale et accroîtra la confiance réciproque des nations du monde.

198. Cette occasion est un défi qui nous est lancé. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour poser les fondations stables et saines d'un monde prospère où la domination économique cédera la place à la coopération économique entre partenaires égaux, et où la force économique et la technique moderne seront mises au service de toute la communauté mondiale.

199. M. KELSO (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Le Gouvernement australien reconnaît que les problèmes fondamentaux du développement économique et social exigent un effort international concerté et de la bonne volonté de la part des gouvernements pour essayer de les résoudre grâce à une assistance et une coopération mutuelles. En conséquence, ma délégation accueillera chaleureusement l'adoption, au cours de cette session commémorative de l'Assemblée générale, de la stratégie internationale du développement approuvée hier par la Deuxième Commission.

200. La stratégie du développement est évidemment un symbole de la coopération internationale, mais elle est bien plus que cela. Elle permettra l'application de mesures concrètes et l'adoption d'une politique destinée à atteindre les buts et les objectifs de la stratégie.

201. L'Australie a cherché à aborder dans un esprit positif l'élaboration d'une stratégie internationale du développement. Elle a toujours pensé que les réalisations d'un pays sont le seul moyen véritable de montrer s'il comprend le développement d'une façon positive. Le bilan de l'Australie à cet égard supporte la comparaison avec celui d'autres pays donateurs, et l'engagement de mon pays s'adresse aux réalisations plutôt qu'aux promesses. Nous maintiendrons cette position au cours de la nouvelle décennie.

202. Le Ministre australien des affaires étrangères a déjà annoncé à l'Assemblée générale [*1846ème séance*] que l'assistance fournie par l'Australie serait considérablement accrue dans la première année de la deuxième Décennie du développement, comme ce fut le cas pour chacune des dernières 10 années. Notre budget pour l'exercice financier 1970-71 prévoit plus de 200 millions de dollars au titre de l'assistance officielle au développement. Ce chiffre représente une augmentation de 11 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente. En outre, cette assistance est en grande partie accordée sous forme de dons auxquels ne s'attache aucun fardeau en intérêts ou en obligation de rembourser.

203. La situation est différente dans les divers pays en voie de développement et elle exige des solutions diffé-

rentes. De même, les pays donateurs connaissent des situations différentes qui ont nécessairement des répercussions sur les engagements qu'ils sont en mesure de prendre. L'Australie elle-même doit faire face à de nombreux problèmes de développement. Notre population jouit d'un niveau de vie relativement élevé, mais nos possibilités de participer à l'assistance au développement dépendent de facteurs qui diffèrent grandement de ceux qui s'appliquent à des pays donateurs plus peuplés et fortement industrialisés. C'est pourquoi nous avons insisté sur la nécessité d'une certaine souplesse dans les négociations sur le document relatif à la stratégie, afin qu'il soit tenu compte de la capacité de participation de pays comme le mien.

204. Les perspectives de croissance de l'Australie, ses possibilités de contribuer toujours plus à l'assistance au développement, dépendent dans une large mesure de sa capacité de maintenir des niveaux suffisants d'exportation de matières premières dans des conditions justes et équitables. Ce fait demeure vrai bien que l'Australie ait fait de grands progrès au cours des dernières années dans la diversification de son économie.

205. L'Australie connaît souvent les mêmes problèmes de commerce que les pays en voie de développement, et elle a souvent fait cause commune avec eux dans les négociations. Il nous faut toujours veiller à centrer notre attention sur le besoin d'encourager et d'assurer une participation maximum des principaux pays donateurs aux efforts en vue du développement. Les pays en voie de développement ont eux-mêmes reconnu qu'ils portaient au premier chef la responsabilité de leur propre développement. De toute évidence, cependant, les principaux pays donateurs sont les seuls dont l'assistance puisse influer notablement sur les problèmes du développement. En conséquence, nous devons espérer que la stratégie internationale du développement stimulera la participation à ce processus des principaux pays donateurs.

206. Je dirai pour conclure que mon gouvernement appuie pleinement la disposition stipulant une assistance accrue aux pays en voie de développement et fera tout son possible pour que s'instaurent aussi vite que possible des conditions économiques et sociales qui permettent à ces pays d'utiliser pleinement leurs propres ressources.

207. M. JAVITS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: La délégation des Etats-Unis voudrait commencer par remercier chaleureusement l'équipe qui, sous la direction du président Guevara Arze, a réussi à obtenir un résultat inhabituel et historique; cette équipe ne comprenait pas seulement des représentants d'Etat comme son président, mais aussi des fonctionnaires des Nations Unies et ceux qui ont présidé les groupes officiels ou officieux qui ont aidé à élaborer le document définitif.

208. Il est rarement arrivé dans l'histoire de l'humanité que tant de peuples, pour des raisons si diverses, avec des systèmes sociaux si différents, se soient réunis pour décider solennellement de s'attaquer à un problème commun et de préparer un avenir commun. L'adoption d'une stratégie internationale pour le progrès économique et social de toute l'humanité, ce document que la Deuxième Commission a soumis à l'Assemblée générale, est un événement historique et fait bien augurer de la deuxième Décennie du développement. L'élaboration de cette charte du développement est peut-être l'une des plus grandes tâches entreprises par les nations du monde depuis la rédaction, il y a 25 ans, de la Charte des Nations Unies.

209. La stratégie et la décennie, à leur tour, s'intéressent au problème économique et social que l'homme doit résoudre en tout premier lieu et qui est de savoir si l'on peut faire suffisamment profiter toute l'humanité des avantages de la technique moderne pour soulager, dans le monde en voie de développement, des centaines de millions d'êtres du fardeau d'un travail ingrat et d'une angoisse de toujours qu'ils portent depuis des siècles.

210. La proclamation d'une stratégie du développement internationalement acceptée est un grand pas vers une manière systématique et plus rationnelle d'envisager le progrès économique et social auquel aspirent tous les hommes, et elle stimulera grandement les efforts tant des pays en voie de développement que des pays développés. Elle pourra servir de base à une coordination utile des programmes nationaux et internationaux.

211. Le message sur l'assistance à l'étranger du président Nixon, en date du 15 septembre, indique clairement que la politique américaine s'est orientée nettement dans ce sens et qu'elle s'y maintiendra.

212. Cette stratégie fera ses débuts dans un monde troublé. Les problèmes économiques et sociaux dans la prochaine décennie n'épargnent ni les hommes ni les nations. Dans le monde entier les villes et les campagnes connaissent des crises qui sont celles de notre civilisation.

213. C'est dans les villes que se font sentir avec plus d'acuité les problèmes de la pauvreté, du chômage, du sous-emploi, de la maladie, des mouvements de la population, de la surpopulation et de la pollution du milieu ambiant. C'est dans les villes que le désespoir de l'homme menace de faire éclater la bombe à retardement qui menace toute la société. Dans le monde entier, la jeunesse bouge et se refuse à accepter les vieilles doctrines économiques et sociales, à mourir ou à être mutilée dans une guerre dont elle n'accepte pas véritablement le but.

214. Le monde est de plus en plus interdépendant, dans la vie économique surtout. En cette époque de coopération multinationale, l'Etat même semble perdre prise et, à tout le moins, des blocs économiques régionaux se forment ou se consolident dans toutes les principales régions du monde. Il est certain qu'en voyant la Terre à travers l'objectif des astronautes, nous comprenons mieux que chaque jour nous dépendons davantage les uns des autres. Arnold Toynbee a écrit que tous les hommes regardent le même dieu à travers des vitraux différents qui sont le reflet de leurs cultures différentes. Il est vrai aussi que tous les hommes vivent sur une planète petite et fragile et de ce fait ont les mêmes intérêts et connaissent les mêmes expériences.

215. Notre interdépendance croissante apporte un démenti catégorique à ceux qui souhaiteraient opposer les systèmes les uns aux autres plutôt que de les laisser rivaliser pacifiquement pour assurer le bonheur de l'homme. La faim, l'ignorance et la maladie ne portent pas d'étiquette idéologique. Il ne servirait à rien non plus d'établir de beaux

projets sur la responsabilité morale s'ils devaient permettre à n'importe qui ou à n'importe quelle nation de se récuser devant ce qui devrait être un effort humain universel pour améliorer la situation économique et sociale de chacun dans le monde. Les positions figées au nom d'une plus grande justice sociale ne contribuent pas à instaurer la justice sociale. Toutes les nations ont un passé trop long, trop sujet à caution, pour que l'on puisse éluder facilement ses responsabilités ou se retirer de la lutte pour l'amélioration du sort de l'humanité.

216. En conséquence, mon gouvernement se joint à l'effort solennel que représente la promulgation d'une stratégie globale du développement, car cet effort pour briser les chaînes et alléger le fardeau des déshérités correspond à un désir universel qui exige une stratégie et une action concertées. Nous devons mettre en commun nos ressources et notre volonté, si nous voulons que la pauvreté, la faim et le dénuement de millions d'êtres dans le monde finissent par disparaître, ou tout au moins par entrer dans la voie de la disparition, et pour cela nous nous devons de tout faire au cours de la deuxième Décennie du développement.

217. Si les objectifs de développement minimum prévus dans ce document pour le monde en voie de développement sont destinés à être atteints au cours de la deuxième Décennie, le taux de l'investissement et de l'épargne doit augmenter radicalement par rapport au niveau existant. Cette épargne et ces investissements accrus doivent surtout provenir des pays en voie de développement eux-mêmes, comme, du reste, le paragraphe 11 de la stratégie l'indique clairement, mais si nous voulons atteindre les objectifs, cet effort interne doit être stimulé et fortifié par les investissements extérieurs publics et privés en biens et services.

218. L'importance des investissements en capitaux privés extérieurs ne peut être surestimée. Le rapport Pearson qui est bien connu est très net à cet égard. Il indique:

> "La contribution que les capitaux privés peuvent apporter au développement économique est indiscutable. Ils peuvent même, à volume égal, être plus efficaces que l'aide publique à la fois du fait qu'ils sont fournis plus souvent avec les apports de méthodes de gestion et de techniques indispensables aux entreprises industrielles et parce que l'on peut attendre de ceux qui risquent leurs propres capitaux qu'ils se préoccupent tout particulièrement de la rentabilité de leur utilisation[9]."

219. Il est clair que la plus grande partie de ce que font les programmes d'aide multilatérale – je fais allusion en particulier à l'étude sur le préinvestissement du Programme des Nations Unies pour le développement – et aussi les programmes bilatéraux ont eu pour but de stimuler les investissements en capitaux privés. Je cite à nouveau le rapport du Comité Pearson:

> "Au contraire, pour de nombreux pays, l'aide publique pour les investissements d'infrastructure est la condition *sine qua non* de l'investissement privé que cette aide tend à stimuler. Loin d'être des solutions s'excluant l'une l'autre, l'investissement privé et l'aide publique peuvent se compléter, et c'est dans ce sens qu'il faudrait dans l'immédiat orienter les opérations de l'aide bilatérale et multilatérale[10]."

220. Je viens d'attirer votre attention sur ce point parce que les Etats-Unis s'apprêtent à faire un grand effort dans ce domaine. Le président Nixon a déjà consenti ici un effort. Le parrainage que donne son gouvernement à l'Overseas Private Investment Corporation, que j'ai eu l'honneur de patronner et de proposer au Sénat des Etats-Unis l'année dernière, a permis son passage devant le Congrès. Il existe maintenant une loi et les opérations effectuées par cette Corporation contribueront à assurer l'afflux de capitaux privés des Etats-Unis en direction de pays en voie de développement. Dans son message historique du 15 septembre, le président Nixon déclare:

> "... les efforts les plus importants de la nouvelle institution porteront sur le fonctionnement de l'assurance de l'investissement et sur le programme de garantie ainsi que sur un programme renforcé pour aider les industries américaines à investir de façon constructive dans les pays en voie de développement".

221. Incidemment, le Président a également donné son appui – je cite à nouveau ses paroles – "à la prochaine inauguration d'une agence internationale d'investissement sous les auspices de la Banque mondiale pour fournir des garanties multilatérales – par conséquent plus efficaces – contre les expropriations et autres risques politiques encourus par les investissements étrangers" et il a fait un appel en faveur "d'un accroissement de la portée des opérations et des ressources de l'International Financial Corporation en vue de renforcer le rôle du secteur privé – notamment dans les pays à revenus très bas – dans le processus du développement international..."

222. Dans le domaine de l'assistance publique, les intentions du président Nixon sont également claires. Dans son message sur l'aide à l'étranger du 15 septembre, il déclare:

> "... j'approuve la conclusion du Peterson Task Force" – c'est un groupe de travail que le Président avait nommé aux Etats-Unis – "selon laquelle la tendance à la réduction des contributions des Etats-Unis pour le processus de développement doit être renversée..."

et dans son message au Congrès sur l'assistance à l'étranger dans les années 1970, le Président a encore noté – je le cite: "mon programme de réforme est une réaffirmation de l'engagement des Etats-Unis d'appuyer le processus du développement international", et il a insisté pour que le Congrès se joigne à lui dans l'accomplissement de cet engagement.

223. En ce qui concerne les objectifs de l'assistance, comme je l'ai indiqué hier en parlant au nom de la délégation des Etats-Unis devant la Deuxième Commission [*1315ème séance*], bien que nous ne puissions en ce moment accepter une date limite précise ni être sûrs du moment où nos efforts seront couronnés de succès, s'ils le sont, nous sommes prêts à nous associer à une réaffirmation internationale de l'objectif d'assistance de 1 p. 100.

[9] Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Edition Denoël, 1969, p. 171.

[10] *Ibid.*, p. 172.

224. Des actes historiques prouvent encore plus le sérieux de notre engagement. Bien après l'effort extraordinaire de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, qui a suivi la seconde guerre mondiale, et en prenant la décennie de 1960 à 1969, le montant net des capitaux envoyés dans le monde en voie de développement, en provenance de toutes les sources, y compris les Etats-Unis, s'est élevé à 103 milliards 500 millions de dollars sur lesquels 102 milliards 200 millions de dollars — ou 95 p. 100 — proviennent des pays développés, membres du Comité d'assistance et de développement. Sur cette dernière somme — c'est-à-dire environ 100 milliards de dollars — 47 milliards 700 millions de dollars proviennent des Etats-Unis. Ainsi, les seuls prêts des Etats-Unis ont fourni au cours de la dernière décennie 47,1 p. 100 des nouveaux apports financiers provenant de toutes les sources vers le monde en voie de développement.

225. Ces chiffres indiquent clairement que les Etats-Unis ne le cèdent à personne et je suis personnellement certain qu'ils continueront d'agir ainsi. Ces chiffres expliquent clairement également pourquoi le fardeau du programme d'assistance à l'étranger que nous avons porté est devenu plus lourd lorsque les Etats-Unis ont fait face à de graves problèmes intérieurs. Nos sentiments doivent être compris et ils font ressortir la raison pour laquelle d'autres pays développés devraient maintenant fournir un stimulant important en matière d'assistance aux pays moins développés — la plupart le font déjà, comme nous l'avons déjà entendu cet après-midi, en versant des sommes plus importantes — et ils montrent également pourquoi la coopération entre les pays développés est de plus en plus nécessaire pour appuyer avec succès les aspirations des pays en voie de développement.

226. Outre la réaffirmation de la volonté de notre pays de faire ce qu'il faut, le message du président Nixon concernant la politique étrangère propose que, dans les années 70, les Etats-Unis fassent passer de plus en plus leur assistance au développement par des institutions multilatérales et fournissent le restant de leur assistance bilatérale dans un cadre établi par ces institutions internationales de financement. Le succès de cette nouvelle façon de faire de notre président dépend maintenant du Congrès, alors que la tâche de renforcer les institutions multilatérales et les mécanismes internationaux de coordination sont entre les mains de la communauté internationale.

227. Un élément essentiel de la mise en œuvre de la stratégie pendant les années 70 sera la révision et l'évaluation du mécanisme qui sera établi pour veiller sur les réalisations des pays développés et des pays en voie de développement. J'envisage ce mécanisme comme un système d'alarme du développement international qui attirera l'attention du monde sur ce qu'il doit connaître de l'ensemble de ce processus. Le Congrès s'intéresse beaucoup à cette question ainsi qu'à celle qui lui permettrait de suivre de manière appropriée l'aide financière des Etats-Unis qui passe par les institutions internationales.

228. Le message du président Nixon et la récente réunion de l'OCDE, à Tokyo[11], font ressortir que les Etats-Unis joueront un rôle de premier plan dans l'établissement d'assistance sans contrepartie. De même, l'intention du Président de proposer une législation prévoyant l'établissement d'un traitement généralisé non discriminatoire et non réciproque des exportations des pays en voie de développement vers les Etats-Unis est également claire.

229. Ainsi, la politique commerciale du monde industrialisé dans les années 70 aura un effet matériel sur les perspectives économiques du monde en voie de développement. Je comprends bien que les Membres des Nations Unies se sentent grandement préoccupés par l'orientation que prendra à l'avenir la politique commerciale des Etats-Unis. Cette préoccupation provient de l'action récente des principaux comités du Congrès des Etats-Unis qui ont voté une législation commerciale qui s'écarte radicalement de notre attitude libérale traditionnelle en matière de politique commerciale. Le Secrétaire d'Etat a attiré l'attention du Congrès sur le fait que la promulgation d'un traité de commerce tel qu'on l'envisage actuellement peut faire l'objet de représailles — ou en vérité amener une guerre commerciale dans son sillage — et il a indiqué que les dispositions de la loi ne servent pas les intérêts nationaux des Etats-Unis.

230. Je suis persuadé — et je suis membre de cette assemblée — que le Congrès prendra dûment en considération ces points de vue. Je ne peux pas exclure la possibilité qu'une loi sur le commerce soit adoptée par le Congrès, mais je pense que les opinions du Secrétaire d'Etat auront un poids considérable.

231. En conclusion, j'aimerais me référer au thème qui a été traité si noblement par Robert McNamara, président de la Banque mondiale, et par le Secrétaire général, U Thant, dans son message à la première séance de cette session commémorative. Des négociations ayant un effet vital sur la capacité des pays développés à atteindre les objectifs de la seconde Décennie du développement par la limitation des armements — particulièrement pour les dépenses en armement nucléaire — se poursuivent maintenant dans les entretiens sur la limitation des armes stratégiques (SALT). Les pays en voie de développement comme les pays développés y ont un intérêt énorme, peut-être prépondérant.

232. Déjà la réduction des dépenses de défense et l'accroissement de celles du domaine du développement des ressources humaines ont fait que les Etats-Unis dépensent maintenant davantage pour le développement des ressources humaines que pour la défense, et cela pour la première fois depuis l'époque qui a précédé la seconde guerre mondiale. La continuation de cette tendance encourageante dépend clairement de certains facteurs, mais plusieurs d'entre eux sont en dehors du contrôle des Etats-Unis. Je crois cependant qu'il faut bien mettre l'accent sur les orientations que j'ai indiquées, et cela au moment où un effort colossal se fait pour la deuxième Décennie du développement et où les Nations Unies ont adopté ce très important document.

233. Je termine mon intervention en exprimant mon fervent espoir que les événements qui se dérouleront pendant la prochaine décennie et le succès de la deuxième Décennie du développement rapprocheront beaucoup l'humanité du jour où "les nations ne lèveront pas l'épée les

[11] Réunion du Comité de l'assistance au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tenue à Tokyo les 14 et 15 septembre 1970.

unes contre les autres et n'apprendront pas à faire la guerre".

234. M. WALDHEIM (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: L'élaboration et l'adoption d'une stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement témoignent de l'effort résolument accompli par la communauté internationale pour considérer l'interdépendance des Etats sous un angle nouveau, comme un tout. Comme ma délégation l'a déjà dit en Deuxième Commission [*1315ème séance*], la stratégie présente une importance toute particulière pour un pays comme le mien qui, du fait de son histoire et de sa situation géographique, n'a pu prendre une part active à l'aide au développement que relativement tard. Nous nous félicitons donc de l'élaboration de cette stratégie internationale du développement; en fait, nous voyons en elle le cadre indispensable de nos activités futures dans ce domaine. Nous acceptons cette stratégie et nous participerons pleinement à la réalisation de ses objectifs.

235. Il est encourageant de constater à ce propos que l'Autriche, au cours des dernières années, est arrivée à augmenter le volume de son aide au développement de 10 p. 100 par an en moyenne. L'Autriche a accepté que soit fixé à 1 p. 100 l'objectif du volume de l'aide et fera l'impossible pour atteindre cet objectif au cours de la décennie.

236. Mon pays est également pleinement conscient de l'importance particulière du rôle que joue l'aide officielle au développement, et, dans la limite de ses possibilités économiques et budgétaires, continuera à faire tous les efforts possibles dans ce domaine.

237. L'aide au développement – la stratégie le dit sans équivoque – doit s'accompagner d'une amélioration des relations commerciales entre les pays développés et les pays en voie de développement. Mon gouvernement attache donc une importance particulière aux mesures proposées dans ce domaine. A ce sujet, l'Autriche voit avec grand plaisir l'accord récemment réalisé à Genève sur les mesures à prendre pour l'établissement d'un système préférentiel généralisé, non réciproque et non discriminatoire pour les exportations en provenance des pays en voie de développement.

238. Nous nous félicitons également des progrès réalisés dans le secteur des accords sur les produits de base. L'Autriche a non seulement ratifié les instruments internationaux pertinents, mais elle continuera à appuyer pleinement tous les efforts futurs dans ce domaine.

239. L'adoption de la stratégie internationale du développement marquera un tournant décisif dans l'histoire des Nations Unies. Il peut être difficile d'évaluer les résultats divers et de grande portée qu'aura cette mesure historique, mais un aspect peut et doit déjà être souligné maintenant. La coopération accrue, intensifiée dans les domaines économique et social entre les pays en voie de développement eux-mêmes, et entre pays en voie de développement et pays développés, conduira à des nouveautés et des découvertes dans d'autres domaines. Elle renforcera ainsi les Nations Unies dans leur ensemble et facilitera la réalisation du but ultime de nos activités: la paix et la dignité humaine. C'est dans cet esprit que mon pays donne de tout cœur son plein appui à la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

240. M. BORCH (Danemark) [*interprétation de l'anglais*]: La délégation danoise accueille avec satisfaction la stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; elle y voit le cadre d'une action future concertée destinée à accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement; elle y voit aussi la volonté de tous les pays d'intensifier leurs efforts à l'intérieur de ce cadre.

241. Comme beaucoup d'autres pays, le Danemark doit accepter cette stratégie avec quelques réserves et interprétations. Je ne les exposerai pas en détail ici puisque cela a déjà été fait à la Deuxième Commission. Mais cela n'empêche nullement mon pays de vouloir participer de son mieux à l'effort commun de développement pendant les années 70.

242. Au cours des dernières années, l'aide officielle danoise au développement a augmenté rapidement. En 1969, le volume net des ressources financières, officielles et privées, accordé par le Danemark aux pays en voie de développement a représenté plus de 1 p. 100 de notre produit national brut.

243. La moitié de notre assistance est répartie par des institutions multilatérales, tandis que l'autre moitié est constituée par une aide technique sous forme de dons et par des prêts de développement consentis sans intérêts.

244. Depuis de nombreuses années, le Danemark préconise un plan de financement complémentaire pour remédier aux difficultés que connaissent les pays en voie de développement en raison des fluctuations des ressources procurées par leurs exportations.

245. Nous avons également toujours dit notre sympathie pour un système préférentiel généralisé, non discriminatoire et non réciproque appliqué aux exportations des produits finis venant des pays en voie de développement. Nous sommes heureux qu'un accord soit intervenu à la CNUCED en faveur d'un système de cette nature, et nous espérons le voir appliquer dans un très proche avenir.

246. La stratégie présentée ne répond peut-être pas à tous les espoirs qu'avaient les pays en voie de développement de voir les pays développés s'engager fermement à agir. Cependant, à notre avis, la stratégie est un grand pas dans le sens d'une action réellement concertée pour résoudre les problèmes des pays en voie de développement. En outre, la stratégie doit être considérée dans un contexte dynamique. Nous sommes persuadés que la stratégie mènera à une coopération élargie et approfondie entre les pays en voie de développement et les pays développés, de telle sorte que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement entraîne une importante amélioration des possibilités données à tous les peuples, ce qui est le but ultime du développement.

247. M. GALLARDO MORENO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*]: Notre intervention d'hier à la Deuxiè-

me Commission [*1314ème séance*] – qui figurera à l'additif du rapport de cette dernière – a précédé l'adoption, par consensus, du document sur la stratégie internationale du développement. Nous avons dit dans cette intervention qu'à nos yeux l'adoption de ce document constituait un progrès de la coopération internationale, coopération nécessaire, même s'il ne répond pas, sous bien des rapports, aux aspirations des pays en voie de développement.

248. Ce document est le résultat de longues négociations et, de ce fait, nous espérions que son approbation ne serait pas accompagnée de réserves qui, à certains égards, traduisent la position inchangée de certains pays développés.

249. Les interventions qui ont suivi l'adoption du projet inquiètent ma délégation, comme beaucoup d'autres qui l'ont déjà dit, car elles représentent des réserves importantes sur des points fondamentaux de la stratégie. Ma délégation continue d'appuyer ce document car elle espère que l'action de tous les pays qui, d'une façon ou d'une autre, ont fait des réserves sera sincère et positive.

250. M. ALGARD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*]: La stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a été adoptée hier par la Deuxième Commission [*1314ème séance*]. Cette adoption représente, de l'avis de mon gouvernement, un engagement solennel, de la part de tous les pays, développés ou en voie de développement, de faire de leur mieux pour atteindre les objectifs établis par la stratégie. Bien qu'il soit généralement reconnu que cette dernière ne constitue pas un instrument juridiquement obligatoire, les gouvernements des Etats doivent la considérer comme un ensemble d'engagements auxquels ils se sentent tenus politiquement et moralement.

251. Le Gouvernement de la Norvège, pour sa part, s'estime politiquement et moralement tenu par cette stratégie.

252. Il s'est fixé pour objectif d'y consacrer 1 p. 100 de son produit national brut en 1974. Cet objectif est fondé sur l'idée que les transferts privés s'élèveront à 0,25 p. 100 de notre produit national brut annuel. Ainsi, mon gouvernement demandera des crédits qui porteront l'assistance officielle de la Norvège au développement, conformément à la définition internationale, à 0,75 p. 100 de notre produit national brut en 1974 au plus tard.

253. M. LIEVANO AGUIRRE (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: La délégation de la Colombie constate avec plaisir les progrès réalisés dans l'élaboration d'une stratégie globale du développement. Cette stratégie est le résultat d'une évolution difficile qui s'est produite dans le domaine de la théorie économique, dont les sujets et l'intérêt se limitent plus aux problèmes des économies développées et opulentes, mais qui s'est mise à explorer sérieusement les grandes questions posées par le retard des peuples et par les mécanismes destinés à le surmonter. Dans cette tâche, un rôle de premier plan a été joué par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et par son ancien directeur, M. Raúl Prebisch. Ma délégation tient à citer cet illustre Latino-Américain au moment où l'Assemblée générale étudie un document qui représente une théorie nouvelle sur la façon de traiter les problèmes mondiaux économiques et sociaux.

M. Dosumu-Johnson (Libéria) prend la présidence.

254. La Colombie a eu l'honneur de participer à tous les débats qui ont eu lieu en divers organes des Nations Unies pour aboutir à l'élaboration de cette stratégie. Elle a pu se rendre compte à quel point le progrès des négociations était lent et difficile. Les pays développés à économie de marché ont certes fait quelques concessions; mais il a été impossible de convaincre ceux qui résistaient fortement à l'établissement des objectifs, des dates et des engagements politiques indispensables à la mise au point de programmes efficaces de développement international. On constate ces limitations dans la faiblesse des articles 19, 25, 26, 27, 31, 32, 43, 53, 61 et 62, auxquels ma délégation attache une importance particulière et qui ont fait l'objet de graves modifications. Il faut ajouter à cela les déclarations décourageantes lues hier, à la Deuxième Commission, par les représentants de certains Etats développés.

255. Au cours des dernières années sont apparues des divergences manifestes entre la conduite de certains pays développés, qui dirigent en fait la politique mondiale, et leur volonté toujours plus faible de contribuer à la solution des graves problèmes qui affectent la plus grande partie de l'humanité. Pour justifier la réduction accélérée de leur participation financière à la lutte mondiale contre le retard, ils invoquent le fait qu'ils sont obligés d'augmenter les investissements destinés à résoudre des problèmes sociaux et raciaux qui se posent dans leurs sociétés opulentes, afin de préserver en elles les libertés publiques. Mon pays se doit de dire que, si les pays développés décident de sacrifier le développement international à la diminution de leurs tensions internes, non seulement ils aggraveront ainsi les tensions sociales dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, mais encore il leur sera de plus en plus difficile de recommander au monde la préservation des libertés politiques.

256. Cette préservation exige le transfert aux peuples en retard d'une partie importante des économies réalisées dans les sociétés opulentes, afin que ces peuples puissent résoudre leurs problèmes de sous-développement sans avoir à s'imposer les sacrifices dramatiques et les limitations radicales de consommation qui, en général, sont incompatibles avec le maintien des libertés politiques. Si, dans l'opulence, naissent des tensions jugées menaçantes pour toutes ces libertés, qu'attendre des tensions nées dans la misère et le sous-développement?

257. La délégation de la Colombie se félicite quand même de l'adoption du document dit "Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement"; elle espère qu'au cours de la Décennie des changements favorables interviendront dans l'attitude rigide des pays développés à économie de marché, et que les examens qui seront faits tous les deux ans pour évaluer les progrès de la stratégie permettront de constater des changements dans l'attitude de ces pays, de même que dans celle des pays socialistes, changements que nous espérons favorables à l'élargissement et à l'efficacité accrue de la collaboration pour la lutte mondiale contre le retard et le sous-développement.

258. M. ALLEN (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*]: Hier, à la Deuxième Commission, les délégations d'un certain nombre de pays, y compris le Royaume-Uni, ont émis des objections formelles, ont donné des explications et des interprétations sous réserve desquelles elles ont approuvé sans vote le projet sur la stratégie. Bien entendu, nous considérerons l'adoption éventuelle de cette stratégie comme subordonnée à la déclaration que nous avons faite en cette occasion. Cependant, l'Assemblée générale a aujourd'hui la tâche plus agréable de regarder vers l'avenir et de considérer les horizons plus larges que la stratégie nous ouvre à tous.

259. Il se peut très bien que l'histoire retienne octobre 1970 comme une date importante de la coopération internationale pour le développement. Deux événements d'importance considérable prennent place ce mois-ci. Le premier est l'approbation par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, réuni à Genève, du plan de préférences spéciales en faveur des pays en voie de développement. La stratégie tient compte de ce fait important.

260. Le deuxième événement majeur de ce mois sera, naturellement, l'adoption dans une semaine de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et la proclamation même de cette décennie. La stratégie montre que tous les pays reconnaissent que les années 70 doivent marquer un pas en avant pour assurer le bien-être et le bonheur non seulement de la génération actuelle, mais aussi des générations à venir. La communauté internationale se prépare maintenant pour ce qui sera peut-être l'entreprise la plus importante et la plus vaste de l'histoire en matière d'économie internationale et de coopération sociale; une entreprise destinée à atteindre l'un des objectifs les plus importants de notre organisation.

261. La stratégie, comme le programme des préférences, est le résultat de négociations délicates et, pour dire la vérité, de marchandages serrés. Il n'y a rien de mal à cela. Personne n'aurait pu réussir à créer une stratégie exactement telle qu'il l'aurait souhaitée. Mais, dans une situation aussi complexe que celle-ci, on ne pouvait guère s'attendre que chacun soit entièrement satisfait. Il est sage de reconnaître qu'il s'agit là d'une voie dans laquelle les nouvelles entreprises internationales – à tout le moins celles qui sont couronnées de succès – s'engagent presque toujours. La communauté internationale va explorer un territoire dont les cartes sont incomplètes. Nous pensons – et nous en avons assurément le droit – qu'au fur et à mesure que notre connaissance du territoire augmentera nous verrons croître de même l'efficacité de notre voyage et de notre entreprise.

262. La représentante du Ghana a dit hier, à la Deuxième Commission, des paroles qui me semblent très sages et je voudrais citer quelques-unes de ses observations. Elle a dit:

"Ma délégation attache la plus grande importance à l'esprit dans lequel le document a été élaboré, un esprit de concessions et de confiance mutuelle. Nous attachons une importance encore plus grande à l'esprit dans lequel la stratégie sera mise en œuvre, un esprit qui prouvera au monde entier que la communauté internationale peut rassembler la volonté politique nécessaire et prendre l'engagement moral de mettre en œuvre une stratégie globale dans un cadre dynamique[12] "

263. Ma délégation est tout à fait d'accord avec elle sur ces paroles. Ce qui importe, en dernier ressort, c'est bien l'esprit dans lequel nous allons mettre en œuvre la stratégie, entre le moment actuel et 1980. Cet esprit sera-t-il empreint de réticence, d'avidité, d'égoïsme? Ou sera-t-il généreux, fera-t-il preuve de compréhension à l'égard des droits et des difficultés des autres? La stratégie représentera-t-elle pour nous un plafond, une limite supérieure ou sera-t-elle la rampe de lancement d'efforts accrus que nous ferons pendant la Décennie?

264. Pour ce qui est du Gouvernement du Royaume-Uni, je peux assurer les représentants qui sont ici qu'il ne lui manquera ni de cet esprit ni de la volonté de réalisation. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général nous a rappelé que la stratégie ne constitue pas un engagement juridique. Cependant, elle reflète la volonté positive des gouvernements d'atteindre des objectifs politiques à longue portée dans de nombreux domaines de l'activité humaine. Le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de mettre en œuvre un programme d'assistance accrue et il est déterminé à faire en sorte que la Grande-Bretagne joue son rôle dans la lutte contre la misère mondiale en encourageant l'expansion du commerce international, en encourageant les investissements privés dans les pays d'outre-mer et en fournissant une aide financière et une assistance technique. Nous attendons maintenant de nous mettre au travail avec nos autres associés dans la stratégie, associés qui viennent des pays développés comme des pays en voie de développement, pour obtenir, dans les années 70, la réalisation d'un progrès économique et social.

265. M. LAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais, en premier lieu, rappeler les engagements pris par les Nations Unies en 1945, à San Francisco. En cette année historique, les Nations Unies ont réaffirmé leur "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, . . . dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites". Elles ont proclamé leur volonté de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. . ." A ces fins, elles se sont engagées à unir leurs forces et à "recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples".

266. J'ai jugé nécessaire, Monsieur le Président, de vous demander l'autorisation de rappeler les promesses faites aux peuples du monde il y a 25 ans parce que, pendant cette période, l'ordre politique mondial, la scène politique mondiale a connu une transformation révolutionnaire et nombre des objectifs de la Charte ont été en grande partie réalisés et observés.

267. Cependant, les progrès, les améliorations de l'ordre politique ne se reflètent pas encore dans le domaine économique. En fait, pendant la première Décennie du

[12] Cette déclaration a été faite à la 1314ème séance de la Deuxième Commission dont les comptes rendus sont publiés sous forme analytique.

développement, le processus de développement s'est heurté à un certain nombre de contradictions. La vérité est qu'il y a eu virtuellement une crise de confiance entre le monde développé et le monde en voie de développement. Cette crise a découlé d'une idée fausse que l'on s'était faite du processus de développement, selon laquelle ce processus était un rapport de donateur à donataire, où les pays développés donneraient et les pays en voie de développement prendraient. C'est en raison de cette idée fausse que les pays développés ont eu de plus en plus de difficultés à donner et les pays en voie de développement de difficultés à prendre.

268. Au cours des 25 dernières années, les bienfaits de la science et de la technique ont eu tendance à se concentrer dans une petite portion du globe. En conséquence, la dépendance économique s'est accrue au lieu de diminuer. L'égalité économique n'a pas été favorisée; en fait, l'inégalité entre les nations s'est accentuée. La structure de la puissance économique dans le monde aujourd'hui menace de mettre en danger les gains obtenus par le processus politique. A la suite des gains obtenus dans le domaine politique, l'Europe a connu sa plus longue période de paix, et pourtant, pendant cette période, nous avons vu la guerre faire des ravages dans des parties plus pauvres du monde. Cette corrélation montre bien qu'il faut que les processus économiques aillent de pair avec le processus politique.

269. Le chef de la délégation des Philippines a attiré notre attention sur les sommes énormes dépensées pour empêcher ces feux de brousse de s'étendre de la périphérie aux centres de la puissance économique et politique. Nous ne sommes pas découragés. Mon gouvernement n'est pas découragé par ce tableau déprimant. Au contraire, le ferment qui fait bouger tous les peuples du monde est le fait le plus encourageant des dernières années. L'universalité du mécontentement, l'agitation de la jeunesse dans tous les pays, riches ou pauvres, relevant d'un système socio-économique ou d'un autre, contiennent le germe d'une méthode universelle d'aborder le problème.

270. Le deuxième élément qui nous encourage est l'universalité des besoins et des profits. Cette idée n'est pas encore pleinement acceptée de tous les peuples et tous les gouvernements du monde. Il reste à faire admettre que, pour que puissent se développer plus encore les économies avancées du monde, il faut rendre actives les parties du globe qui ne le sont pas.

271. On a beaucoup parlé de la pauvreté des nations pauvres, mais pas assez de leur richesse, des ressources dont ces nations pauvres sont dotées – leurs ressources humaines et matérielles. L'objet de la stratégie du développement que l'Assemblée examine maintenant est de mettre les ressources des nations pauvres au service du monde entier. Lorsque l'utilisation de ces ressources se sera fait sentir, il apparaîtra mieux que le processus du développement a des aspects cycliques et que non seulement les impulsions de croissance ne sont pas données uniquement par les parties développées du monde aux parties en voie de développement, mais que le développement du monde sous-développé peut donner une impulsion des plus puissantes aux économies développées pendant la décennie qui vient.

272. La médecine a fait suffisamment de progrès pour nous montrer que la suralimentation et la sous-alimentation peuvent toutes deux conduire à une mort prématurée et à un travail inefficace. Lorsque les experts en sciences sociales auront fait une découverte analogue, la communauté mondiale aura peut-être moins de mal à soulager de leur fardeau des millions de gens, comme l'a dit le sénateur des Etats-Unis, et en même temps saura mieux apaiser les esprits et âmes troublés dans d'autres parties du monde. Dans ce contexte, mon gouvernement pense que le document A/8124 et Corr.1 donne de l'éclat à ce vingt-cinquième anniversaire, à ces noces d'argent que nous célébrons à New York en ce moment.

273. Beaucoup de ceux qui m'ont précédé à cette tribune ont déjà rappelé l'énorme travail de préparation que représente ce document. A nos yeux, ce document rassemble et identifie non seulement les besoins des pays en voie de développement mais aussi, à une échelle globale, les besoins de la communauté mondiale. Il montre le chemin à suivre, non pas pour un ou deux pays, mais pour tous les pays du monde. Je suis heureux que ce document accorde une place très grande aux objectifs.

274. Les buts et objectifs, définis en termes généraux au paragraphe 12, sont de "créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel". Cet objectif général a été divisé en une série d'objectifs sectoriels et précis dans les paragraphes suivants.

275. Ce document énumère également certaines caractéristiques des mesures à prendre: ces mesures doivent être cohérentes, concertées et convergentes. Et ces mesures concertées et convergentes ne visent pas simplement à intégrer les efforts du monde en voie de développement et du monde développé; elles visent l'intégration des efforts faits par les pays dotés de systèmes sociaux différents.

276. Je me permettrai d'appeler l'attention sur une imperfection, dans ces mesures concertées et convergentes. A l'alinéa *h* du paragraphe 18, on lit: "La pleine intégration des femmes dans l'effort global de développement devrait être encouragée." J'aurais préféré "la pleine intégration des hommes et des femmes", car il ne me plaît pas que ne soit pas du tout mentionnée dans ce document historique la contribution que peuvent apporter les hommes au processus du développement.

277. Signalons aussi une autre caractéristique: la façon très complète dont le sujet est traité. Le document traite du commerce, des finances, de l'infrastructure, de la science et de la technique et, surtout, il mentionne le facteur temps. De nombreuses réserves ont été exprimées à cet égard, mais l'on ne saurait concevoir la stratégie indépendamment du laps de temps prévu ici.

278. Il est un trait saillant qui a impressionné mon gouvernement; c'est le fait que soit reconnue l'interdépendance du progrès social et du progrès économique. A ce propos, je voudrais attirer l'attention sur le paragraphe 14, où il est dit que le taux moyen de croissance annuelle du produit brut par habitant, dans l'ensemble des pays en voie de développement, pendant la Décennie, devrait être de 3,5 p. 100. Le document lui-même reconnaît l'insuffisance de ce taux de croissance du revenu par habitant. C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la dernière phrase du paragraphe 14, qui se lit comme suit:

"Dans les pays où le revenu par habitant est très bas, les efforts devraient viser à doubler ce revenu plus rapidement." Vingt ans pour doubler un bas niveau de revenu, c'est si long qu'il sera peut-être impossible de contenir l'explosion sociale que risque d'entraîner un taux de croissance plus lent.

279. Il y a encore un autre trait marquant. Nous avons parlé d'engagements. Je constate que les engagements des pays qui souffrent des handicaps inhérents au faible niveau de leur croissance économique sont décrits en termes relativement précis, alors que les engagements des pays qui ont une part plus petite ou moins directe de responsabilité, mais qui sont plus à même d'apporter une contribution, sont décrits comme devant être le "meilleur effort possible"

280. Néanmoins, nombre des doutes que j'avais ont été dissipés par les interventions très franches que ma délégation a eu le privilège d'entendre cet après-midi et le libellé du paragraphe 19 a fait disparaître mes hésitations. Si ma mémoire ne me trompe pas, c'est la première fois que les mots "détermination collective" figurent dans un document de ce genre. L'expression "volonté politique" a été utilisée assez souvent, mais nous avons évité l'expression "engagement politique". La meilleure façon de prendre un engagement politique n'est pas de changer cette expression; de l'avis de ma délégation, la meilleure façon de prendre un engagement politique consiste à adopter la stratégie.

281. Je sais que la stratégie a été adoptée après qu'on a tenu compte des déclarations et réserves faites par un certain nombre de pays. Ma délégation pense que ces déclarations et réserves montrent les difficultés actuelles et l'incapacité des structures politiques des systèmes sociaux à répondre aux besoins croissants de la communauté mondiale. Ces déclarations ne constituent pas une restriction à l'égard de la stratégie, à l'égard des buts et objectifs. Elles n'atténuent nullement la détermination, la volonté politique de mettre en œuvre les mesures définies dans le document. Ces déclarations et ces réserves ne font qu'attirer l'attention sur les difficultés qu'auront les divers pays à mettre en œuvre certaines des mesures.

282. L'Assemblée devrait décider de fournir un appareil approprié pour résoudre ces difficultés dans un ensemble dynamique. Le paragraphe 35 parle des changements de la structure de la production; il a fait l'objet de beaucoup de négociations; certains pays, au plus, étaient prêts à prêter leur concours pour les changements structurels dans certains cas seulement, lorsqu'ils désiraient encourager l'importation de produits en provenance de pays en voie de développement. Ma délégation aurait préféré que l'on admît plus franchement la nécessité de changer les structures de production non seulement dans les pays en voie de développement, mais également dans les pays développés, afin que la communauté mondiale dans son ensemble en bénéficie plus largement.

283. C'est dans cet esprit que nous voudrions que les pays en voie de développement et les pays développés s'attachent à changer leurs structures de production respectives au cours des années 70.

M. Hambro (Norvège) reprend la présidence.

284. Ma délégation reconnaît le progrès fait dans le domaine de l'aide officielle au développement, traitée au paragraphe 43. Aucun engagement n'a été pris en ce qui concerne les dates auxquelles ces objectifs doivent être réalisés. Mais, après avoir reconnu l'importance du rôle de l'aide officielle au développement, les divers pays développés auraient grand-peine à penser qu'ils se sont acquittés de leurs responsabilités si le volume et la nature de leur assistance ne suffisaient pas à donner l'impulsion voulue au processus de développement.

285. Je mentionnerai, enfin, très brièvement, les paragraphes traitant de la science et de la technique. C'est la première fois que la communauté internationale tente d'examiner cette question d'importance primordiale. Les problèmes de l'application de la science et de la technique au développement des pays en voie de développement, les problèmes des produits et du milieu de ces pays n'ont pas jusqu'ici reçu l'attention qu'ils méritent. C'est la raison principale pour laquelle le progrès du processus du développement a été si lent. Dans ces pays où les talents sont en si grand nombre qu'ils ne peuvent être tous utilisés – c'est le cas de mon pays – il y a exode des cerveaux, et cet exode – telle est la structure inique du monde aujourd'hui – est utilisé pour résoudre les problèmes des pays nantis, et non pour résoudre les problèmes des pays où ces cerveaux sont nés.

286. Ma délégation espère que les travaux de recherche seront concentrés, comme il est dit au paragraphe 62, en quantité suffisante, dans des régions et sur des problèmes qui leur permettront de devenir un catalyseur véritable pour l'accélération du développement.

287. Les dispositions du document en ce qui concerne le mécanisme institutionnel sont, comme le document lui-même, assez bonnes dans ce qu'elles disent et prometteuses dans ce qu'elles ne disent pas. Des paragraphes pertinents prévoient un examen systématique d'évaluation et d'estimation. Ils ne stipulent pas encore assez les procédures bien connues de consultation, de confrontation et de conciliation qui aideraient ceux qui sont en difficulté. Ils ne mettent pas non plus un accent suffisant sur les moyens d'action. Vers la fin toutefois, la stratégie attire l'attention sur la nécessité de mobiliser l'opinion publique.

288. En dernier lieu, je suggère que cette auguste assemblée soumette la stratégie aux chefs de gouvernement, aux chefs d'Etat et aux représentants importants qui se trouveront réunis à la séance commémorative du 24 octobre. A cette date, à ce haut niveau, la communauté mondiale, en la personne de ses représentants les plus distingués, proclamera la deuxième Décennie pour le développement; elle adoptera pour la première fois une stratégie cohérente, et j'espère que ces personnalités insisteront auprès de tous les intéressés pour qu'ils prennent des mesures efficaces en vue d'appliquer nos recommandations.

289. M. RAHMAN (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: Nous sommes réunis aujourd'hui pour un dernier débat avant que l'Assemblée générale n'appose son sceau sur un document véritablement remarquable. L'adoption définitive et la proclamation de la Stratégie internationale du développement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sera le point culminant d'une œuvre qui est

peut-être la plus grande concentration de tentatives multilatérales de l'histoire des Nations Unies. Ce document contient le résultat d'une mobilisation massive d'efforts et de connaissances venant des sources les plus variées. Cette journée est, dans le véritable sens du mot, une date historique, une date qui sera le témoin d'un renouveau d'espoir et de foi dans le concept de la solidarité et de la coopération internationale telles qu'elles sont inscrites dans la Charte des Nations Unies.

290. Tandis que notre participation à cette grande entreprise est une source de fierté et de joie pour ma délégation, la nécessité d'être objectif exige toutefois que nous fassions la part relative des qualités et des défauts de la stratégie dans une certaine perspective essentielle. C'est ce qui découle de l'assertion fondamentale contenue dans le préambule de la stratégie internationale du développement. Le paragraphe 9 stipule: "La coopération internationale en vue du développement doit être à la mesure du problème lui-même. . ."

291. La question qui se pose inévitablement est celle de savoir si la stratégie internationale du développement peut être à la mesure du défi et de l'urgence de la situation dans le domaine du développement, une situation qui a rapidement pris les dimensions d'une des plus grandes crises de notre temps.

292. La réponse à cette question est évidente. Il est clair que le document sur la stratégie ne peut fournir et ne fournit pas une panacée à tous nos maux. Il ne peut être considéré que comme un premier pas, une base de départ. Les buts et les objectifs indiqués dans ce document et les mesures qui permettraient de les atteindre peuvent au mieux être considérés comme des conditions préalables essentielles sur lesquelles un ordre mondial juste et stable peut être fondé. Mais, même au-delà des imperfections évidentes qui accompagnent toujours un effort de ce genre, il y a plusieurs facteurs qui tendent à diminuer l'effet du document sur la stratégie.

293. D'abord et avant tout, il y a l'immensité des problèmes qui assaillent les pays en voie de développement. La stratégie ne mentionne justement pas le fait que le maximum doit être fait pour répondre à l'urgence extrême de ces problèmes: les conséquences de l'explosion démographique dans le monde dont la population approchera, vers la fin de ce siècle, 6 milliards d'âmes; l'accélération rapide du rythme des changements dans le monde; l'épouvantable développement du chômage, le fléau de la sous-alimentation et de la faim, et les millions de gens sans éducation, sans abri, sans possibilités et même sans espoir. Voilà certains des éléments de la crise du développement. L'extrême complexité des changements qui ont suivi la révolution scientifique et technique les a encore plus mis en évidence.

294. Ainsi, nous voyons, d'une part, l'apparition de sources illimitées de production et le besoin accru en grands talents humains et, de l'autre, une polarisation croissante entre la montée de ces forces et la capacité des pays en voie de développement de les utiliser pour réduire le fossé qui existe entre les nations riches et les nations pauvres. Voilà le fond du dilemme posé par l'écart technologique. L'ampleur véritable de ces problèmes prend des proportions effarantes quand on les considère dans le contexte des maux politiques qui affligent le monde: l'élan insensé de la course aux armements, le bouillonnement de l'hostilité raciale, le fléau de la guerre.

295. Le Comité Tinbergen pour la planification du développement a conclu d'une façon significative sa contribution à la préparation de la stratégie en affirmant que ce sont les problèmes jumeaux de la pauvreté et des menaces à la paix internationale qui constituent de loin la priorité la plus cruciale de la décennie qui vient. La stratégie du développement doit être interprétée dans une certaine mesure selon ce qu'elle peut faire pour trouver des solutions à ces problèmes. Sous ce jour, nous ne pouvons que conclure que ses objectifs et ses buts sont loin de remplir les exigences qui permettraient de relever le défi que pose le développement.

296. D'autre part, la stratégie, telle qu'elle existe maintenant, ne reflète aucunement la situation idéale des pays en voie de développement, ni même, en vérité, une estimation approximativement juste de ce qu'ils désiraient. Elle représente le strict minimum de ce qui était acceptable et qui pour beaucoup constituait même un affaiblissement marqué de leur position constante. Le texte actuel a naturellement été tempéré par l'acceptation des réalités politiques et a tenu compte de l'avertissement souvent répété que les votes pris à la majorité ne peuvent en eux-mêmes engendrer l'action. On a souvent dit que les positions assumées dans les négociations à diverses étapes par les pays en voie de développement représentaient une liste unilatérale d'exigences. Il est cependant un fait qu'a déjà souligné le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à savoir que les arguments avancés en faveur de beaucoup de ces exigences ne découlaient pas de considérations purement arbitraires, mais avaient été proposés et appuyés par les opinions existantes les plus objectives et les plus autorisées, émises sur la base des justifications économiques les mieux étayées.

297. C'est également un fait qu'aucun des objectifs ou aucune des mesures ne peut être pris isolément. Il faut les prendre dans leur totalité et leur interdépendance. Et cependant, beaucoup de ces objectifs, leurs composants variables et les conditions fondamentales qui régissent leur mise en œuvre, ont été édulcorés et affaiblis dans une certaine mesure. Ainsi, la nature même du compromis finalement élaboré ne répond que de loin aux espoirs de bien des pays en voie de développement, diminuant d'autant la valeur du document.

298. En troisième lieu, l'idée de base sur laquelle la stratégie a été établie est un élément essentiel de sa mise en œuvre. Ce n'est pas simplement parce que nous avons pu nous entendre sur un préambule ou sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs déterminés, ou que nous sommes parvenus à un consensus négocié sur les mesures, ou même que nous avons établi une continuité grâce à un mécanisme d'évaluation, que tout cela constitue des solutions tangibles. Ce qui est essentiel c'est la mesure dans laquelle tant les pays développés que les pays en voie de développement se sont engagés à mettre en œuvre les mesures exposées dans le document. Le fait que tant de pays développés ont présenté des observations et des explications constitue une limitation et en entraîne une autre, à savoir que le document sur la stratégie ne comporte aucun engagement obligatoire autre

que celui de la force morale et de la conscience de l'humanité.

299. Malgré ces lacunes et ces limitations manifestes, la délégation du Pakistan a cherché à considérer l'ensemble des résultats acquis dans un esprit positif et constructif. Notre appui a été influencé par de nombreuses et importantes considérations.

300. Il faut admettre que tout effort entrepris en commun doit, en fin de compte, refléter dans une certaine mesure des concessions mutuelles. Telle est l'essence même de la négociation. Toutefois, nous ne saurions ne pas nous féliciter de cette preuve de l'engagement pris par de nombreux pays en voie de développement. Leur attitude positive et la mesure dans laquelle leurs gouvernements ont pris certaines initiatives dans la poursuite de certains des objectifs essentiels de la stratégie constituent une réaffirmation fondamentale de leur foi dans la coopération internationale.

301. C'est avec un véritable sentiment d'orgueil que nous avons participé à un effort qui a cimenté l'unité et la coopération du groupe des 89 pays en voie de développement. Ce sens de l'association et de la participation commune, même aux dépens de positions individuelles, est un des exemples les plus rares de la solidarité internationale.

302. Enfin, ma délégation a accepté l'adoption de cette stratégie dans la ferme conviction qu'elle repose sur une façon de faire dynamique et non mécanique ou statique. Nous la considérons comme un point de départ non seulement dans le renforcement des réalisations du passé, mais aussi de propositions visant l'avenir.

303. Nous voulons vraiment croire qu'en cette heureuse occasion les premiers pas vacillants que nous avons faits dans l'intérêt de la coopération et de la solidarité internationales ne manqueront pas de nous mener vers notre objectif fondamental, à savoir de meilleures conditions de vie pour tous dans une liberté plus grande.

304. M. FALL (Sénégal): J'ai le sentiment que mon intervention va tomber comme une note discordante au milieu de ce concert de propos approbateurs qui ont généralement salué jusqu'ici le document qui fait à présent l'objet de notre examen.

305. Hier, avant la fin de la matinée, la Deuxième Commission de notre assemblée a adopté par acclamation – je dirai même dans l'enthousiasme – le texte de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Après cette décision et conformément à un accord préalablement conclu, certaines délégations ont pris la parole pour apporter quelques éclaircissements quant au sens qu'il convenait de donner à leur approbation du document adopté.

306. Ce texte avait tout d'abord fait l'objet de divers amendements. A la suite de négociations qui ont eu lieu entre les différents groupes de notre commission, ces amendements furent retirés et devaient être remplacés par ce qui pourrait être appelé des explications de vote.

307. En écoutant à cette occasion les différents orateurs, je me suis livré à un petit exercice qui consistait à comparer le contenu des propos tenus et la nature des amendements retirés. Et c'est ainsi que j'ai été amené à constater que non seulement les amendements ont tous été repris par leurs auteurs, mais que d'autres réserves sont encore venues s'ajouter à celles auxquelles on s'attendait déjà. Parmi ces dernières, je citerai celles, sans doute les plus importantes, faites par certains pays à économie de marché concernant les paragraphes 12 et 19, pour lesquels il n'y avait cependant au préalable aucune réserve formelle. Ce sont précisément les paragraphes qui portent l'engagement des gouvernements de proclamer les années 70 deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et marquent leur volonté d'en assurer le succès.

308. Le Président de la Deuxième Commission, tout comme le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a mis ici cet après-midi l'accent sur l'importance de ces paragraphes qui ont cependant fait l'objet de réserves expresses. Quant aux porte-parole du groupe des pays socialistes, ils nous renvoient, non sans raison du reste, à ceux qu'ils considèrent comme les responsables de notre sous-développement économique, encore que le rôle que ces pays s'engagent historiquement à assumer leur confère l'obligation non moins impérative d'œuvrer en vue de faire disparaître l'injustice, l'exploitation et la misère au sein de notre communauté internationale.

309. Ma délégation, qui voulait intervenir dans le débat pour apporter son adhésion au texte présenté, a alors décidé d'attendre la fin des discussions pour y voir plus clair.

310. Malheureusement, je dois à la vérité de confesser que cette lumière que j'attendais du déroulement des débats, je ne l'ai pas suffisamment perçue, pas plus que je n'ai été convaincu par les brillantes interventions de synthèse des Présidents du Groupe des Soixante-Dix-Sept et de la Deuxième Commission. En effet, je ne partage pas l'optimisme de ces derniers; bien au contraire, j'en suis arrivé à me demander s'il n'aurait pas encore mieux valu recevoir et traiter les amendements qui étaient déposés selon les méthodes classiques, quitte à laisser à leurs auteurs le soin de tirer personnellement les conclusions qu'ils entendent aux décisions prises. Une telle procédure aurait eu au moins le mérite de la clarté et nous aurait épargné l'anomalie de produire un document d'une trentaine de pages, alourdi d'annexes qui en comportent plus du double.

311. Etant donné l'heure tardive à laquelle, hier, nous avons terminé nos travaux, et compte tenu surtout de l'embarras dans lequel se trouvait ma délégation, j'ai alors préféré renoncer à prendre la parole à l'issue des débats de la Deuxième Commission. Néanmoins, ma délégation éprouve beaucoup de difficulté à dissimuler ses doutes et son angoisse à l'idée de l'exploitation qui pourrait être faite de toutes les déclarations que nous avons entendues au cours de la journée d'hier et dont les auteurs ont demandé qu'elles soient annexées au document sur la stratégie.

312. Est-ce que les délégations qui ont fait ces déclarations se considèrent comme dégagées de tout lien quant aux obligations contenues dans les paragraphes qui ont fait l'objet de leurs interventions? S'il en était ainsi, ma délégation ne pourrait que donner raison à ceux qui

considèrent que le texte que nous allons soumettre le 24 octobre à l'Assemblée générale ne serait qu'une simple mystification et que nous risquerions ainsi de manquer de loyauté à l'égard de la communauté internationale en adoptant un document dont l'essence se trouve contenue dans des annexes qui le vident de toute sa substance.

313. Ma délégation souhaiterait vivement voir les représentants des pays – principalement des pays développés – qui ont fait des observations restrictives devant la Deuxième Commission, donner de façon expresse à notre assemblée les apaisements nécessaires sans lesquels beaucoup de délégations, dont la mienne, ne pourraient s'empêcher d'éprouver des doutes certains sur leur volonté politique, selon la formule de notre déclaration, de créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel.

314. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: En cette heureuse occasion de l'adoption de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, je voudrais proclamer sans équivoque l'appui total que mon gouvernement apporte à la stratégie dans son ensemble. Mes collègues se souviendront que, récemment, mon gouvernement a pris un certain nombre de décisions positives dans les domaines de l'assistance au développement et du commerce international. En mai, nous avons adopté une décision nouvelle dont l'effet serait de nous faire atteindre en 1975 le but de 1 p. 100 d'aide en tenant compte de l'importance particulière que présente cette question pour la deuxième Décennie du développement. Puis, en septembre, mon gouvernement a pris une autre décision de première importance dans le domaine de l'assistance, à savoir l'acceptation du principe de l'aide inconditionnelle. En matière de commerce également, un vaste programme de libéralisation a été élaboré l'an dernier; non seulement il a été appliqué dans son entier, mais il a encore été étendu. Je peux ajouter que mon gouvernement se prépare maintenant à mettre en œuvre sans tarder le système généralisé de préférences qui a récemment été accepté à la CNUCED. Mon gouvernement est décidé à accélérer l'allure ainsi prise dans son désir de coopérer avec les pays en voie de développement dans leurs efforts pour faire progresser leur développement économique et social.

315. L'Assemblée générale doit adopter et proclamer, le 24 octobre, la stratégie internationale du développement. Il s'agit là, sans nul doute, de la résolution la plus importante de l'histoire d'un quart de siècle de l'Assemblée générale. Tout en appuyant hier l'adoption de la stratégie par la Deuxième Commission, ma délégation a défini sa position à l'égard de certaines parties de la stratégie, et elle conservera son attitude.

316. Je suis convaincu que les Nations Unies ont pu répondre aux espoirs du monde entier en élaborant un programme d'action complet pour la deuxième Décennie du développement. La tâche qui nous attend maintenant est la mise en œuvre efficace de la coopération internationale dans la cause du développement, ce qui, sans nul doute, exigera des efforts persistants et dynamiques. Mon gouvernement est prêt, dans les 10 années à venir, à participer de la manière la plus positive à ces efforts communs.

317. M. SIRIWARDENE (Ceylan) [*interprétation de l'anglais*]: L'adoption d'une stratégie internationale du développement à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies est un événement historique et important dont ma délégation se félicite et à propos duquel elle désire faire quelques très brèves observations sur notre effort collectif et notre décision de lancer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

318. Nous avons observé avec le plus grand soin les longues discussions et les difficiles négociations qui ont eu lieu; nous y avons pris part; et, étant donné les difficultés qui ont surgi à maintes reprises, nous pensons pouvoir être relativement satisfaits du résultat obtenu. Le document que nous adoptons aujourd'hui ne répond pas entièrement, ni par sa forme ni par son contenu, aux buts et aux espoirs des pays en voie de développement. Si, dans une certaine mesure, il contient les objectifs fondamentaux que les pays en voie de développement cherchent à réaliser, il reflète aussi, parallèlement, les frustrations et les déceptions que l'esprit de compromis qui a caractérisé les négociations rendait peut-être inévitables.

319. En un sens, cette résolution est un jalon sur le long et dur chemin du développement économique, mais elle est en même temps le symbole d'un effort collectif pour faire face à l'un des problèmes les plus pressants et les plus difficiles de l'avenir. Espérons donc qu'elle incitera les pays développés et les pays en voie de développement à vouloir et à prendre les mesures nécessaires envisagées pour une coopération efficace, et qu'elle permettra ainsi à la deuxième Décennie du développement d'améliorer sensiblement la situation économique des pays en voie de développement et d'aboutir là où la première Décennie du développement a échoué.

320. Il y a eu des moments, au cours des négociations et discussions, où notre patience était presque épuisée, et où nos chances de parvenir à un accord valable semblaient bien minces. Mais, comme d'autres délégations l'ont dit aujourd'hui, l'esprit de compromis et de compréhension dont les groupes de négociation ont fait preuve nous a permis d'arriver au consensus reflété dans la résolution que nous adoptons ce soir.

321. Etant donné les résultats très limités de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, il va falloir un effort international beaucoup plus vigoureux et sincère pendant la deuxième Décennie. Pour connaître plus de succès, la lutte pour le développement exige une solidarité nouvelle entre nations et des mesures concrètes pour atteindre nos buts, et, partant, le partage des ressources doit être considéré comme une question de justice et non pas comme un acte de générosité. Les progrès du développement économique et la justice sociale qui en découle servent les intérêts réels de toutes les nations, et nous pourrons aboutir si nous avons la volonté politique nécessaire, ce qui, pour dire le moins, sous-entend également un engagement politique de notre part.

322. Qui dit stratégie internationale dit essentiellement coopération. Si nous voulons aboutir aux résultats que nous avons énoncés, nous devons élaborer des programmes visant à promouvoir un développement économique sainement planifié. La domination politique ou économique sous

toutes ses formes retardera bien entendu l'effet des avantages de la coopération internationale.

323. Nos discussions ont montré la forme d'assistance internationale que reçoivent les pays en voie de développement et nous ont encouragés, mais je dois dire à ce propos que nous ne devrions pas nous satisfaire et nous féliciter d'une assistance qui à première vue semble substantielle, mais qui, en valeur nette, est petite. Nous constatons par exemple qu'en calculant le flux net de ressources réelles des pays développés vers les pays en voie de développement, pour 1968, on a estimé que, sur un total de 12 800 000 dollars, près de 11 millions étaient retournés aux pays d'origine, sous une forme ou sous une autre, en tant qu'intérêts ou amortissements, mouvements de capitaux enregistrés et même transferts non enregistrés, qui n'apparaissent pas dans le transfert effectif des réserves.

324. L'important, donc, est de reconnaître que nous devons essayer de trouver les ressources nécessaires: si l'on ne s'efforce pas sincèrement de trouver la vaste quantité de ressources voulue pour aider les pays en voie de développement à sortir de la situation qui est la leur depuis si longtemps, la deuxième Décennie du développement connaîtra le même sort que la première.

325. La nécessité d'une poursuite sincère du progrès économique et social est aujourd'hui unanimement reconnue. Dans la pratique, cela signifie qu'il faut mobiliser des ressources considérables pour atteindre l'objectif très modeste inscrit dans la stratégie internationale pour la deuxième Décennie du développement. L'autre jour encore, le Président de la Banque mondiale disait – et certaines délégations l'avaient déjà dit – que le monde dépense annuellement plus de 180 milliards de dollars en armements et 7 milliards seulement au titre de l'assistance économique pour le développement. Il a ajouté: "Pareille politique me semble le signe d'une folie profonde et, je le crains parfois, incurable."

326. La formule est frappante. Un revirement dans nos cœurs et nos esprits est indispensable si nous voulons relever le défi d'une nouvelle décennie du développement. Espérons donc que l'optique nouvelle préconisée à la récente Conférence de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international aura une influence durable sur les grandes nations et permettra, avec la diminution des tensions, de libérer nos énergies et nos ressources pour relever le gant qu'est la deuxième Décennie du développement.

327. Si les pays en voie de développement attendent des nations développées qu'elles leur consacrent un pourcentage minimum de leur produit national brut, c'est là un espoir modeste et raisonnable. A ce propos, il n'est guère besoin de souligner que ce que nous cherchons, c'est un véritable bénéfice public, car les investissements privés, on l'a vu dans le passé, risquent de s'assortir de limitations sévères et même d'abus qui réduiraient à néant l'assistance ainsi fournie.

328. De nombreux pays ont fait à juste titre ressortir, dans les déclarations faites à l'Assemblée générale et dans notre propre commission, que le commerce devrait être considéré comme un facteur dynamique clef pour que la solidarité et l'association soient valables. Certes, il faut s'efforcer de réduire les tarifs douaniers, mais une coopération internationale positive s'impose non seulement pour la commercialisation des produits manufacturés et semi-manufacturés, mais aussi pour celle des produits de base. C'est la seule façon valable d'envisager la stratégie internationale du développement, et cette nouvelle attitude à l'égard des échanges devrait être l'un des fondements du développement.

329. Dans beaucoup de pays en voie de développement, dont Ceylan, le taux élevé du chômage et du sous-emploi est un problème qui exige toute notre attention. Il faut que chaque pays mette au point et applique des programmes pratiques appropriés aux exigences et besoins de son développement, destinés à rendre la main-d'œuvre plus productive et lui permettant de jouer le rôle qui lui revient dans le développement futur du pays. Point n'est besoin de souligner l'importance de la science et de la technique. Il faut diminuer le fossé entre pays développés et pays en voie de développement, sinon la paix et le progrès seront inévitablement compromis. Les signaux d'alarme sont de plus en plus pressants et un nouvel effort concerté s'impose pour répondre à ce dangereux défi que l'homme représente pour l'homme.

330. Nous espérons que la résolution sur la stratégie internationale de développement qui à n'en pas douter représente un jalon parmi les décisions relatives à la politique de développement servira de base à une action dynamique et concertée en vue de faire disparaître le déséquilibre actuel et de transformer en réalité le développement économique pour de nombreuses nations qui à l'heure actuelle luttent pour atteindre un modeste degré de développement. Nous aurons ainsi un terrain solide pour améliorer non seulement les perspectives économiques des pays en voie de développement, mais aussi la santé économique du monde.

331. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: En tant que représentant de la délégation qui préside en octobre le groupe des pays socialistes, et au nom de ces pays, qu'il me soit permis de faire la déclaration suivante. Les délégations des pays socialistes – République socialiste soviétique de Biélorussie, République populaire de Bulgarie, République populaire hongroise, République populaire mongole, République populaire de Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, République socialiste tchécoslovaque et Union des Républiques socialistes soviétiques – ont exposé leur position au sujet de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dans une déclaration commune faite le 21 septembre devant la Deuxième Commission. Cette déclaration a été publiée en tant que document officiel de l'Assemblée générale [*A/8074*]. Avant l'adoption par la Deuxième Commission de la stratégie internationale du développement, les délégations des pays socialistes ont expliqué que leurs pays maintiendraient la position énoncée dans leur déclaration commune et qu'elles n'appuieraient ledit document que dans la mesure où il correspondait à cette position. Elles confirment à nouveau ce point de vue.

332. M. GOBBA (République arabe unie) [*interprétation de l'anglais*]: L'expérience tirée des efforts faits pour bien créer nos sociétés respectives nous apprend que la cohérence et l'harmonisation des activités économiques et

sociales pour le bien de tous les membres de la société est une condition préalable indispensable pour assurer un climat stable, dénué de ces éléments de désenchantement et de désappointement qui naissent des disparités entre les membres riches et les membres pauvres de la société. Un tel climat incite à des activités humaines constructives.

333. Si l'on estime que ces principes sont bons sur place, ils peuvent aisément s'adapter au domaine international, notamment en raison de la tendance actuelle vers l'unicité du monde, car les défaillances politiques, économiques et sociales dans une partie du monde se répercutent sur les autres. Dans une telle situation, nous estimons la stratégie internationale qui est sur le point d'être adoptée comme un effort de la communauté internationale pour assurer la justice sociale et économique dans le monde. Elle est également un moyen de remédier aux injustices passées, infligées à la plupart des pays en voie de développement et qui ont contribué à créer les conditions actuelles.

334. Nous sommes d'avis que la stratégie internationale dans sa forme actuelle est insuffisante et inadéquate pour faire harmoniser les activités de la communauté internationale de façon cohérente, sans parler des aspirations des millions d'êtres qui vivent dans le tiers monde et qui représentent les deux tiers de la population mondiale.

335. Pourtant, nous nous félicitons de l'adoption de ce document qui, à cause de sa nature dynamique, tend constamment à réaliser l'équilibre économique et social dans l'arène internationale. Notre approbation découle de notre conviction et de notre espoir que des accords nouveaux verront le jour au cours de la décennie qui vient dans le cadre des organisations internationales pertinentes.

336. Cela ne signifie pas que nous minimisions l'importance d'un tel document. Bien au contraire. Nous tenons au rôle qu'il pourrait jouer et nous sommes convaincus que les efforts faits dans les différents organes du système des Nations Unies ont donné des résultats fructueux. Qu'il me suffise de dire qu'en un seul document les aspirations et les buts généraux de la communauté internationale ont été définis, ainsi que les grandes lignes des mesures qui permettraient de les réaliser.

337. Nous acceptons l'adoption de cette stratégie dans son entier. Toutes les notions qui y sont incorporées sont interdépendantes et ne laissent aucune place au choix de certaines de ces parties à l'exclusion des autres. Cette stratégie a fait, en des lieux divers, l'objet de négociations longues et approfondies pendant deux ans, négociations qui avaient pour but d'arriver à la position conciliatrice la plus appropriée à ce stade.

338. Nous approuvons cette stratégie et en même temps nous espérons sincèrement que la nouvelle page que nous avons l'intention d'ouvrir au cours de la décennie qui vient sera meilleure que la précédente. Nous tenons à ce stade à rendre un hommage sincère aux efforts parallèles qui ont été exercés à ce propos, en particulier par les organes des Nations Unies et leurs organes affiliés, et aux efforts de ceux de nos collègues qui ne les ont pas épargnés pour arriver à un document de cette valeur.

339. M. KHANACHET (Koweït): Ma délégation se fait un plaisir d'exprimer sa satisfaction de l'adoption, par la Deuxième Commission, de la stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Toutefois, cette satisfaction, hélas, n'est pas parfaite. Elle est ternie par le fait que l'unanimité que nous avons enfin réussi à réaliser pour l'adoption de ce document n'a pu être atteinte qu'au prix d'un effort continu, de tractations ardues et difficiles et de négociations entreprises au niveau officiel ou officieux, ainsi qu'au prix de concessions qui parfois sont allées au-delà de tout ce que nous avions pu appréhender.

340. Je dis bien "appréhender", car ces concessions ont toujours – ou le plus souvent – été faites au détriment du tiers monde qui, en principe, devrait être le bénéficiaire de cette stratégie. Cela est d'autant plus remarquable que ces concessions accordées par des représentants du tiers monde n'ont pas trouvé de contrepartie équivalente de la part des pays qui, de par leur structure économique et sociale, peuvent et doivent faire de cette stratégie et de cette décennie un succès et non pas un échec.

341. Malgré cela, ma délégation demeure animée d'une grande espérance parce qu'elle croit en l'homme, elle croit en la destinée du genre humain, elle croit que cette destinée est une destinée commune et que le monde devrait, dans la misère comme dans la prospérité, faire preuve d'unité et de solidarité. En effet, ou il survivra dans son ensemble ou il périra dans son ensemble. S'il venait à périr, la cause en serait certainement cette misère à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, à laquelle la contribution des pays développés, qui jouissent de l'abondance, peut remédier en apportant un concours valable et substantiel pour permettre aux deux tiers de l'humanité de vivre décemment et dans les conditions qu'exige la dignité de l'homme.

342. Au cours des efforts qui ont été déployés, à plusieurs niveaux, dans les différents organes des Nations Unies, ma délégation a toujours, de plein gré et sincèrement, apporté sa modeste contribution. Nous l'avons fait pour nous conformer à ce qui est la vocation du pays que nous représentons, vocation de solidarité sur les plans national, régional et international. Nous avons vécu au Koweït une expérience très concluante et très encourageante. Je me permets d'y faire discrètement allusion en disant que, sur le plan intérieur, nous avons travaillé pour un programme de développement intégré sur les plans à la fois économique, social et humain. Je voudrais souligner le plan humain parce que nous considérons qu'avant tout et après tout l'élément décisif, le facteur par excellence qui pourra réaliser le développement dans le monde, c'est l'être humain.

343. Sur le plan régional, la vocation de mon pays est une vocation de solidarité également. Mon pays a créé un fonds pour le développement dont le capital a été porté jusqu'à 500 millions de dinars koweïtiens, c'est-à-dire plus d'un million de dollars, et cela malgré le fardeau qui nous a été imposé à la suite de l'agression israélienne contre trois pays frères arabes, agression qui nous a contraints à apporter à ces frères ainsi éprouvés toute l'aide possible dans la limite de nos modestes moyens.

344. Le fonds de développement du Koweït, pendant sa courte existence, a pu apporter à ces pays, dans les conditions les plus favorables et sans aucune condition de nature politique ou autre, le concours et l'assistance de mon

pays afin de les aider à réaliser leur développement national dans le domaine de l'économie, de la vie sociale, du développement humain et dans le cadre de l'enseignement et de la santé publique.

345. Nous concevons, à la lumière de cette expérience, que notre solidarité régionale s'est également manifestée sur le plan international et, dans ce domaine, nous n'avons épargné aucun effort pour donner des preuves tangibles de notre intention, de notre détermination de faire en sorte que le tiers monde puisse vivre dans des conditions meilleures.

346. Le développement est une opération globale et intégrée. Il devrait être fondé sur le concept de la seule solidarité et sur le concept que cette solidarité impose des obligations et ne consiste pas en l'octroi d'une charité.

347. Quand la stratégie a plaidé en faveur de l'aide, elle l'a fait implicitement ou explicitement en faveur des échanges commerciaux qui pourraient donner aux pays en voie de développement les moyens nécessaires pour qu'ils puissent se tenir debout et avancer dans la voie du développement.

348. Notre expérience est modeste mais, je le dis en toute humilité, c'est une expérience concluante. Je n'entends pas la présenter comme un exemple mais j'ose espérer que notre expérience, dans ses limites restreintes, pourrait aboutir à un succès, celui que nous souhaitons pour la stratégie du développement afin que tous nos amis du tiers monde puissent jouir du bien-être et de la prospérité auxquels ils ont droit, afin que la vie des générations à venir soit meilleure.

349. Le tiers monde est au bord de l'abîme, de la misère, de la pauvreté et de la souffrance. S'il devait succomber sans qu'une main secourable l'en empêche, il entraînerait dans sa chute non pas seulement les pays développés mais le monde tout entier.

350. Je ne voudrais pas conclure sur un ton aussi pessimiste. Je voudrais au contraire exprimer un espoir sincère parce que j'ai nettement le sentiment que le monde ne saurait se permettre de périr alors que toutes les possibilités s'offrent à lui de pouvoir vivre dans de meilleures conditions.

351. M. TORRES (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*]: Le Premier Ministre du Pérou, le général Ernesto Montagne, déclarait ici même dans son discours du 14 octobre dernier [*1865ème séance*] qu'on ne pourra célébrer comme il se doit le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies si l'on accepte une stratégie de la Décennie du développement qui accentue encore la subordination économique des pays en voie de développement aux pays développés, et qui, par conséquent, ne réponde pas aux obligations juridiques énoncées dans les principes et articles de la Charte des Nations Unies. En vertu de l'Article 56 de la Charte: "Les Membres s'engagent, en vue d'atteindre les buts énoncés à l'Article 55, à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation." Ces dispositions impliquent l'engagement de tous les Etats Membres de chercher à promouvoir des niveaux de vie plus élevés, le plein emploi pour tous et des conditions de progrès et de développement économique et social. Ces dispositions impliquent donc, sur le plan national et international, des efforts concertés pour atteindre les objectifs fixés. La coopération internationale en vue du développement est par conséquent une responsabilité commune que doivent partager tous les Membres de l'Organisation.

352. Le Gouvernement du Pérou envisage cette responsabilité commune dans le cadre de deux postulats principaux: tout d'abord, la responsabilité primordiale du développement incombe aux pays intéressés eux-mêmes, qui doivent faire, sur le plan national, les efforts nécessaires pour transformer leurs structures socio-économiques.

353. Deuxièmement, quelle que soit l'importance des efforts susdits, souvent elle ne suffira pas, et les pays développés – surtout ceux dont les moyens économiques sont assez grands – doivent, en contrepartie, renoncer à toute politique qui risquerait d'entraver ces réformes intérieures, et doivent collaborer réellement à l'aboutissement de ces transformations.

354. La délégation du Pérou, coauteur du document sur la stratégie du développement, se joint aux autres Membres des Nations Unies qui pensent que cela constitue un effort minimum, fruit de longues et décevantes négociations au sein de l'Organisation sur les objectifs de la stratégie et les moyens politiques de les atteindre.

355. Ma délégation tient à dire une fois encore que le document sur la stratégie du développement est un instrument insuffisant et faible. Malgré les grands efforts faits, au cours des négociations avec les pays développés, pour parvenir à des accords sur les mesures requises pour améliorer les conditions de vie des peuples et assurer une distribution équitable des richesses en faveur des classes les plus déshéritées, il n'a pas été possible d'aboutir, faute de la volonté politique nécessaire chez la plupart des pays développés pour modifier les relations de dépendance par lesquelles sont liés à eux les pays en voie de développement.

356. Et malgré cela, malgré l'aspect décourageant du document, d'importants pays développés ont formulé hier, à la Deuxième Commission, de graves réserves qui portent sur des parties essentielles de cet instrument et l'affaiblissent encore davantage.

357. La délégation du Pérou, elle aussi, a présenté des observations et formulé des réserves à l'égard de cette stratégie, car nous pensons que beaucoup des mesures internationales envisagées n'engagent pas de façon concrète les pays développés. Par conséquent, ces mesures ne s'harmonisent pas avec la politique de mon pays, lequel fait des efforts considérables pour transformer, de façon pacifique, ses structures socio-économiques grâce à une série d'instruments juridiques et de mesures d'application de ces instruments visant à abolir l'ordre économique et social antérieur injuste, origine du sous-développement de mon pays.

358. Les éclaircissements et réserves de mon gouvernement sont consignés *in extenso* dans l'annexe au rapport que la Deuxième Commission a soumis à l'Assemblée.

359. Le Pérou continuera d'apporter sa contribution à la cause des Nations Unies en créant sur son sol une société

nouvelle et juste car les grands objectifs de paix, justice et progrès, prescrits par la Charte des Nations Unies à l'échelle mondiale, ont été et sont ceux que mon gouvernement s'efforce d'atteindre sur le plan national conformément aux aspirations du peuple péruvien et en fonction de la réalité péruvienne propre. Sur le plan international, dans tous les organes où il pourra le faire, mon pays continuera à collaborer avec les autres pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour améliorer les conditions de vie et instaurer une coopération internationale pour le développement qui permette de créer un ordre international économique et social juste et rationnel.

360. M. PEAL (Libéria) [*interprétation de l'anglais*]: Le Libéria ne pouvait pas laisser passer ce grand moment de l'histoire des Nations Unies sans s'associer aux justes hommages qui lui ont été rendus.

361. La stratégie internationale du développement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, présentée pour adoption à l'Assemblée générale, au cours de cette vingt-cinquième session, doit être en effet considérée comme un jalon dans l'histoire de notre organisation. Il en est ainsi en raison de l'élan qu'imprime cette stratégie à l'un des éléments essentiels de notre charte, la création de conditions propres à établir la stabilité et, par cela même, la paix.

362. Nous sommes donc ici pour donner au moment opportun un nouveau signal en faveur de la paix sous forme d'une attaque concertée et suivie contre les conditions qui ont contribué à l'instabilité de notre monde. Nous estimons que rien d'autre, au cours de cette vingt-cinquième session commémorative, ne pourrait avoir plus de sens ni apporter plus d'espoir à la vaste majorité des peuples du monde. C'est dans cet esprit que le Libéria se félicite de cet événement historique pour les Nations Unies et s'engage à mettre pleinement en œuvre les dispositions de cet instrument et réaliser ses objectifs.

363. Le Libéria sera parmi les premiers à admettre que comme tous les instruments élaborés par l'homme, la stratégie du développement comporte des imperfections explicites et implicites. Cela provient surtout de ce que nous ne pouvons établir une telle stratégie en faisant abstraction des réalités du monde d'aujourd'hui, de ces réalités qui englobent toute la gamme du comportement et de la conduite des hommes et des nations. Qu'il me suffise de dire pour le moment que si cette stratégie ne nous a pas complètement permis de nous concentrer sur l'objectif, nous, pays en voie de développement, nous ne pouvons jamais détourner nos yeux de cet objectif.

364. C'est pourquoi, comme l'indique de tels documents, c'est moins sur ce qui est dit ou sur ce qui n'est pas dit que notre jugement doit finalement et raisonnablement se fonder sur la manière et l'esprit dans lesquels les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre leurs dispositions. Le Libéria reconnaît l'esprit de coopération dont il a fallu faire preuve pour que ce document reçoive l'approbation des Etats Membres.

365. Tout en félicitant tous ceux qui se sont si fidèlement donnés à la cause de l'élaboration de ce document, nous exprimons l'espoir que le même esprit de coopération nous animera tous afin que ce que nous avons aussi accepté devienne un instrument efficace aux mains de notre communauté mondiale pour relever le moral et les conditions de vie de cette moitié du monde qui en a été si longtemps privée.

366. Aujourd'hui, notre organisation est sur le point de mettre l'accent sur une nouvelle direction. Dans la longue marche de l'histoire, nous avons vu les efforts déployés pour garantir la paix par des moyens visant essentiellement à construire un mécanisme de guerre et de destruction, et ces tentatives se sont toujours soldées par un échec. Maintenant, nous voulons nous engager dans une entreprise nouvelle en demandant à toutes les nations de nous aider de leurs ressources matérielles, politiques et morales, pour renforcer la paix en comblant le fossé qui existe toujours entre les nations riches et les nations pauvres. Ainsi, au lieu d'obliger l'homme à maintenir la paix, nous concentrons maintenant nos efforts sur ce qui le pousse vers l'instabilité et la guerre. Notre assemblée peut se féliciter de cette nouvelle orientation donnée à des efforts qui ne peuvent manquer de nous mener vers une ère nouvelle de coopération internationale au profit du monde entier.

367. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le représentant d'Israël a demandé l'autorisation d'exercer son droit de réponse. Je voudrais lui dire, ainsi qu'aux autres représentants qui pourraient être tentés de participer à la discussion pour exercer leur droit de réponse comme ils l'ont fait la dernière fois, qu'ils n'ont pas besoin d'ouvrir un débat aujourd'hui, puisqu'une discussion complète sur la question du Moyen-Orient est prévue pour le 26 octobre.

368. M. HILLEL (Israël) [*interprétation de l'anglais*]: Je serai très bref. C'est avec consternation que j'ai entendu le représentant du Koweït abuser de cette tribune pour porter une accusation injustifiable contre mon pays. Pour ma part, je ne veux pas faire perdre son temps à l'Assemblée pour discuter d'une question traitée ailleurs; mais je veux qu'il soit consigné au procès-verbal que l'agression au Moyen-Orient n'a pas été commise par Israël. Israël est obligé de se défendre contre une attaque continue, bien préparée et publiquement annoncée contre son existence même. Aucune agression verbale ne peut changer ces faits. Nous sommes convaincus que les pays qui participent à cette discussion ne se laisseront pas impressionner par des accusations hors de propos et continueront à accorder leur pleine attention aux grandes possibilités du progrès et du développement économique et social, dans le cadre de la coopération internationale. Je suis heureux de répéter que mon pays est sincèrement désireux de participer effectivement à ce noble et commun effort.

369. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le représentant du Koweït a la parole pour exercer son droit de réponse.

370. M. KHANACHET (Koweït): Je ne voudrais pas abuser du temps de l'Assemblée, car il est tard. Cependant, j'ai le devoir de rectifier certaines déclarations et de les ramener à ce qui est la stricte réalité.

371. Ceux qui viennent ici pour se targuer avec arrogance de vouloir coopérer au maintien de la paix devraient faire quelque chose pour rétablir cette paix. Ceux qui se

prétendent désireux de vivre en paix devraient arrêter les massacres afin que, lorsqu'ils viennent ici, ils ne se présentent pas avec des mains trempées dans le sang des milliers de victimes dont ils sont responsables. Les paroles seules ne suffisent pas; elles doivent être confirmées par des actes – et par des actes constructifs – non pas par la destruction et le massacre.

372. Cela dit, Monsieur le Président, j'invite par votre intermédiaire le représentant des autorités de Tel-Aviv à refaire son examen de conscience afin qu'il puisse, cette nuit et à l'avenir, dormir en paix, cette paix que nous voulons pour toutes les populations du Moyen-Orient.

373. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Avant de lever la séance, je veux dire, du haut de cette tribune, que le document que nous avons examiné demeurera probablement dans l'histoire comme l'un des plus importants et des plus constructifs qui aient jamais été adoptés par une organisation internationale ou par une conférence diplomatique. On a déjà dit qu'aucune discussion n'aura lieu lors de la séance spéciale du 24 octobre. Ce jour-là, seules des décisions officielles seront prises sur le projet de résolution contenant la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et sur les autres documents préparés pour cette session commémorative.

374. Je vous remercie de votre patience.

La séance est levée à 20 h 30.

Litho in United Nations, New York 77002 – March 1973 – 800